

Ministère de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et
du Développement rural
PORT AU PRINCE
HAÏTI

Caisse Française de Développement
35, rue Boissy d'Anglas
75379 PARIS Cedex 08
FRANCE

CIRAD
Dist-Unité Bibliothèque
Baillarguet

**RAPPORT DE MISSION
DU GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISES (GME)**

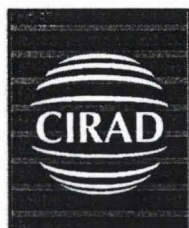
du 20 au 27 janvier 1998

par J. J. DELATE
S. DELATE
F. LEYZAT

Rapport de mission n°98-006

Février 1998

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
BAILLARGUET



CIRAD-EMVT
Département d'Elevage
et de Médecine vétérinaire
du CIRAD
BP 5035 - 34032 Montpellier Cedex 1
FRANCE

**RAPPORT DE MISSION
DU GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISES (GME)**

du 20 au 27 janvier 1998

**par J. J. DELATE
S. DELATE
F. LEYZAT**

Rapport de mission n°98-006

Février 1998



**CIRAD-EMVT
Département d'Elevage
et de Médecine vétérinaire
du CIRAD
BP 5035 - 34032 Montpellier Cedex 1
FRANCE**



RP10133

© CIRAD-EMVT, 1998

Tous droits de traduction, de reproduction par tous procédés, de diffusion et de cession réservés pour tous pays

AUTEUR(S) :

- J.J. DELATE
- S. DELATE
- F. LEYZAT

ACCES AU DOCUMENT :

- au service de Documentation du
CIRAD (bibliothèque du Campus de
Baillarguet)

ORGANISME AUTEUR :

CIRAD-EMVT

ACCES A LA REFERENCE DU DOCUMENT :

Libre

ETUDE FINANCEE PAR :

CAISSE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

REFERENCE : 433001 - Projet d'Appui à la Filière Porcine

AU PROFIT DE :

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Haïti

TITRE : Rapport de mission du Groupement Momentané d'Entreprises du 20 au 27 janvier 1998
(Rapport CIRAD-EMVT n°98-006).

TYPE D'APPROCHE :

Expertise et suivi de projet

DATE ET LIEU DE PUBLICATION : Février 1998 - Montpellier, France

PAYS OU REGIONS CONCERNES : HAÏTI

MOTS CLES :

comptabilité - gestion - suivi - fonctionnement

RESUME :

Ce rapport présente le bilan du Projet Appui à la Filière Porcine au niveau comptable et technique, bilan qui a entraîné la rédaction d'un manuel de procédure.

Il présente également une proposition de programme pour l'année 1998.

SOMMAIRE

Rapport de mission

Problèmes rencontrés
Travail effectué

Annexes

Manuel de procédure pour le fonctionnement du projet AFP
Aide-mémoire

Jean Jacques Delate, BCP
Sara Delate, BCP
Fatima Leyzat, CIRAD-emvt - Montpellier

RAPPORT DE MISSION

Mission d'une équipe du GME :

1. Programmation 1998
2. Réactualisation des procédures
3. Audit administratif et comptable

Lieu : Port-au-Prince, Haïti

Dates : du 20 au 27 janvier 1998

Personnes rencontrées :

M. Philippe Moyse	Coordonnateur du PDEP
M. Jullien	CFD
Mme Nünninghoff	BID
M. Baulain	Union Européenne
M. Pierre Lecouls	Chef du projet AFP
M. Eric Beauvois	CSN du projet AFP
M. Rulx Vachon	Ingénieur agronome affecté au Centre de Thomassin
Mme Emmanuela Paul	Secrétaire du projet
Mme Florence Alexis	Secrétaire du Centre de Thomassin
Mme J Poitevien	Adjointe du Coordonnateur du PDEP
M. Raphaël Louis	Responsable de l'étude filière, MARNDR
M. John Décipé	Responsable du suivi des CMS, MARNDR
M. Damais	MARNDR
M. Gustave William	ANDAH
M. Zephyr	UNAPEL
M. Fourmanoir	CFD

Programme de la mission :

Mardi 20/01 :

Fin d'après-midi ☞ Arrivée de F. Leyzat

Mercredi 21/01 :

- ☞ Réunion à la Promobank (F. Leyzat, P. Lecouls).
- ☞ Vérification des comptes bancaires, des signatures autorisées et demande des documents de clôture et de transfert des comptes.
- ☞ Travail sur la comptabilité du projet AFP (F. Leyzat, P. Lecouls).
- ☞ Arrivée de J.J. Delate et S. Delate.
- ☞ Réunion de travail au bureau du projet AFP à Frères.
- ☞ Travail sur la comptabilité du projet AFP (F. Leyzat, S. Delate, E. Paul).
- ☞ Travail sur les activités en cours du projet (P. Lecouls, J.J. Delate, E. Beauvois).

Jeudi 22/01 :

- ☞ Réunion de concertation à Frères (P. Lecouls, J.J. Delate, E. Beauvois)
- ☞ Travail sur la comptabilité AFP (F. Leyzat, S. Delate).
- ☞ Réunion de préparation à Damien (P. Lecouls, J.J. Delate, P. Moyse, R. Louis, J. Décipé, J. Poitevien)
- ☞ Travail sur la comptabilité AFP (F. Leyzat, S. Delate).
- ☞ Travail sur la programmation 1998 (J.J. Delate, P. Lecouls, E. Beauvois).

Vendredi 23/01 :

- ☞ Réunion de concertation à Damien avec l'Union Européenne, la BID, la CFD, le PDEP, l'ANDAH, le PAFP, UNAPEL.
- ☞ Travail sur la comptabilité de Thomassin (F. Leyzat, S. Delate, E. Beauvois).
- ☞ Séances de travail à Thomassin (J.J. Delate, F. Leyzat, S. Delate, E. Beauvois).

Samedi 24/01 :

- ☞ Travail sur la comptabilité de Thomassin (F. Leyzat, S. Delate, F. Alexis).
- ☞ Travail sur les aspects zootechniques de Thomassin (J.J. Delate, R. Vachon, E. Beauvois).
- ☞ Correction du rapport annuel du GME (J.J. Delate, P. Lecouls, E. Beauvois).

Dimanche 25/01 :

- ☞ Travail sur la base de données zootechniques de Thomassin (J.J. Delate, S. Delate)

Lundi 26/01 :

- ☞ Formation du personnel de Thomassin sur les procédures de saisie et de contrôle des données zootechniques et des données de comptabilité (S. Delate, F. Alexis, R. Vachon, E. Beauvois).
- ☞ Visite à la MCAC, aspects administratifs et financiers (J.J. Delate).
- ☞ Réunion de travail à Damien (J.J. Delate, P. Moyse).
- ☞ Travail sur les procédures de comptabilité (F. Leyzat).
- ☞ Réunion à la CFD (J.J. Delate, P. Lecouls, E. Beauvois, F. Leyzat, S. Delate)
- ☞ Réunion de synthèse au bureau du projet AFP (P.Lecouls, J.J. Delate, F. Leyzat, E. Beauvois, S. Delate)

Mardi 27/01 :

- ☞ Réunion de travail au bureau du projet AFP (J.J. Delate, F. Leyzat, S. Delate, E. Beauvois, E. Paul).
- ☞ Départ de l'équipe BCP sur vol TX à 11h30.
- ☞ Départ de F. Leyzat sur vol AF à 17h30.

A. Problèmes rencontrés

Gestion d'élevage

- Identification des animaux insuffisamment contrôlée lors des livraisons ;
- Truies non suivies en attente saillie (contrôle des retours), ce qui se traduit par des truies qui arrivent vides en maternité ;
- Animaux en mauvais état, faute d'abreuvement et d'une alimentation correcte ;
- Porcelets en post-sevrage mal chauffés, ce qui entraîne un amaigrissement important.

Bilan zootechnique

Détérioration des résultats zootechniques pour de multiples raisons (cf tableau en annexe).

Saisie des données zootechniques

- Les cahiers d'élevages sont mal tenus (les numéros de truies sont différents entre le cahier « saillies » et le cahier « résultats des bandes », pour une même bande) ;
- Certaines données sur le sevrage n'ont pas été enregistrées depuis plusieurs mois ;
- Sur le cahier « saillies », les retours ne sont pas actualisés ;
- L'enregistrement des cochettes et des reproducteurs n'est pas toujours effectué ;
- Il y a des erreurs dans la facturation (code sortie erroné, ne permettant pas la sortie correcte de l'état « subvention CFD ») ;
- Il y a de nombreuses incohérences entre les fichiers (par exemple lorsque le fichier Porcs n'a par été mis à jour après une annulation de facture).

Organisation générale

L'ensemble de ces problèmes semblent provenir d'un manque de motivation du personnel dû à une organisation déficiente et à une ambiance de travail assez mauvaise, et des relations hiérarchiques qui sont globalement difficiles.

B. Travail effectué

I. Comptabilité du projet AFP

Maintenance du logiciel

Un état qui permet de sortir le Grand Livre par période pour un seul compte a été ajouté sur le menu, afin de permettre le suivi de chaque compte séparément.

L'impression des états ayant posé des problèmes dus à une mauvaise configuration de l'imprimante (notamment les états présentés à la CFD lors des demandes de remboursement) celle-ci a donc été reconfigurée de façon à ce que les états soient correctement imprimés.

Les procédures de saisie des données ont été revues avec la secrétaire Mme Paul.

Mise à jour des écritures comptables

Les demandes de remboursement adressées à la CFD n'ont pas été enregistrées dans la comptabilité, seuls les paiements sont saisis.

Ces demandes doivent être considérées comme des factures adressées à la CFD et enregistrées dans le système comptable, ce qui permet également de mieux suivre les règlements.

Les demandes faites à ce jour ont donc été enregistrées.

II. Comptabilité du Centre de Thomassin

Maintenance du logiciel

Un module sur le suivi budgétaire a été ajouté au système informatisé.

Un état qui permet de sortir le Grand Livre par période pour un seul compte a été ajouté sur le menu, afin de permettre le suivi de chaque compte séparément. Ceci permettra de suivre plus facilement les règlements des factures au niveau des comptes clients.

Les mots de passe pour l'accès au système informatisé ont été modifiés afin que chaque utilisateur ait son propre mot de passe avec un niveau d'accès qui lui permet de travailler sur les fonctions qui lui sont autorisées.

Mise à jour des écritures comptables

Lors d'une mission précédente de J.J. Delate en septembre 1997, la base de données avait été clôturée à la date de l'échéance de l'audit comptable, soit au 31/08/1997. Une nouvelle base avait été créée et installée temporairement sur un autre ordinateur afin de permettre la saisie des écritures pendant la période de l'audit, vu que le PC normalement utilisé était presque entièrement occupé pendant plusieurs mois à des fins de contrôle et d'audit comptable.

Cette deuxième base a maintenant été réintégrée dans la base de données originale, ce qui permet le suivi continu des comptes (notamment les comptes clients).

Le Plan Comptable a été mis à jour pour tenir compte des nouveaux comptes enregistrés dans la seconde base de données.

Les demandes de subvention adressées à la CFD n'ont pas été enregistrées dans la comptabilité, seuls les paiements de ces subventions sont saisis.

Ces demandes doivent être considérées comme des factures adressées à la CFD et enregistrées dans le système comptable, ce qui permet également de mieux suivre les règlements.

III. Base de données zootechniques de Thomassin

Maintenance du logiciel

Les menus déroulants du système informatisé ont été réorganisés afin de mieux correspondre aux événements zootechniques de l'élevage.

Ainsi, la saisie des événements zootechniques (saillies et mise-bas des bandes, sevrage et identification des porcelets, transfert des animaux vers l'atelier jeunes reproducteurs, mise en production des jeunes reproducteurs mâles et femelles, saisie des mortalités) a été regroupé sur un même sous-menu.

Les fonctions consultation et correction des fichiers zootechniques sont regroupées sur un deuxième sous-menu.

Le sous-menu intitulé « Suivi du troupeau » donne accès aux états et rapports sur les résultats zootechniques.

La livraison et la facturation des animaux fait l'objet d'un autre sous-menu avec le suivi des commandes et des clients.

Un état permettant de sortir les résultats de bande pour une période donnée a été ajouté (résultats de la bande x à la bande y). Ceci permettra les comparaisons des résultats entre différentes périodes et déterminer, par exemple, l'impact d'une mauvaise alimentation pendant une période donnée.

Les programmes de livraison ont été revus et modifiés afin d'ajouter certains contrôles supplémentaires sur les données.

Les bons de livraison et les factures ont été modifiés afin d'imprimer également pour chaque animal le n° du père et de la mère, la race, le sexe et la date de naissance.

Les mots de passe pour l'accès au système informatisé ont été modifiés afin que chaque utilisateur ait son propre mot de passe avec un niveau d'accès qui lui permet de travailler sur les fonctions qui lui sont autorisées.

Mise à jour des fichiers

Dans le fichier « jeunes reproducteurs », de nombreux animaux étaient toujours présents alors qu'ils étaient en réalité soit vendus, soit morts. Ce problème était probablement dû au fait que le programme de livraison des animaux en post-sevrage était utilisé au lieu du programme prévu spécialement pour la livraison des jeunes reproducteurs. En tout état de cause, le fichier « jeunes reproducteurs » a été nettoyé de ces animaux.

Le fichier « porcs » contenait quelques données erronées sur le montant facturé pour l'animal, par rapport au montant figurant dans le fichier « factures ». Ceci était dû à une erreur dans le programme qui a maintenant été rectifié. Ces données erronées ont été corrigées dans le fichier « porcs ».

Les données manquantes sur le sevrage des bandes (voir le paragraphe « Problèmes rencontrés ») ont été enregistrées ainsi que les résultats de la bande 97.11.

ANNEXES :

Manuel de Procédure pour la gestion du projet AFP.

Aide-mémoire de J.J. Delate.

Aide mémoire de J.J. Delate (mission du GME, janvier 1998)

Bilan 1996/97

Au cours de cette période, seule la composante 2 a pu être effectivement mise en oeuvre et la composante 1 ne l'a été que partiellement.

La mise en route des composantes 4 et 5 se fera en 1998 dans le cadre de l'étude filière.

Seule la composante 3 n'a pas encore de programme d'action clairement défini. L'un des objectifs de cet aide-mémoire est de fournir des propositions d'actions qui s'intègrent dans une logique visant à apporter un appui aux différents partenaires dans cette phase finale du projet.

Le programme d'action du projet AFP en 1998 sera décliné suivant les différentes composantes prévues dans le contrat. Les composantes 4 et 5 sont décrites avec plus de précision dans le contrat de l'étude filière, seuls les points visant la coordination seront abordés.

Dans un souci d'efficacité et pour faciliter la répartition des tâches, le projet sera scindé en deux parties. La première concerne les aspects institutionnels et administratifs et correspond globalement à la composante numéro 1. La seconde est plus opérationnelle et concerne les composantes 2,3 et 4.

Organisation du travail au sein du GME

Il est nécessaire d'adapter le schéma directeur du projet au dispositif humain du projet. Il sera donc procédé à une séparation des volets opérationnels et institutionnels.

Les points purement techniques seront soit basculés sur la composante 3, soit réalisés dans le cadre des missions d'appui (génétique, privatisation des actions vétérinaires, ...)

La partie administrative et institutionnelle

La composante 1 qui d'un point de vue budgétaire a fait l'objet d'une fusion avec la cellule logistique sera exclusivement traité sous l'aspect institutionnel et administratif.

Le chef de file du GME aura donc la tâche d'assurer l'exécution de ce travail dans le cadre de l'appui technique et administratif qu'il fournira à l'équipe de coordination du PDEP.

Il devra également assurer l'animation de la cellule de réflexion et organiser les missions des experts qui interviendront dans le cadre de l'atelier national sur la production porcine.

Il devra également déléguer une part importante du travail logistique à la secrétaire de la cellule logistique tout en assurant un contrôle régulier.

Les composantes opérationnelles

Il s'agit donc de:

- la composante 2
- la composante 3
- la composante 4.

La composante 5 est réalisée par ANDAH / CNEARC / INAPG.

Composante 1

Les principales tâches non administratives de ce volet concernent :

- la mise en place d'un Bureau des Ressources Génétiques pour Haïti,
- l'appui aux CMS,
- la réalisation d'une réflexion globale sur la production porcine.

Ce programme n'a pas pu être réalisé en raison de différents facteurs et seuls les aspects concernant les problèmes sanitaires liés à l'épizootie de P.P.C. ont été partiellement traités. Une réflexion sur la mise en place de groupements de défense sanitaire a été initiée ainsi que sur le problème de la privatisation de la médecine vétérinaire en milieu rurale.

L'objectif de cette composante sera d'appuyer le PDEP et le MARNDR dans la conception d'un schéma directeur pour l'élevage porcin. Pour cela, le GME se doit de fournir un soutien technique pour la constitution d'une cellule de réflexion au sein du PDEP qui débouchera sur des propositions concrètes qui seront débattues lors d'un atelier national avec l'appui d'experts haïtiens et internationaux qui se tiendra dans la seconde quinzaine du mois d'avril.

Les principaux points qui devront être abordés sont :

- l'alimentation,
- la stratégie génétique,
- l'organisation de la production porcine et la définition d'une politique d'élevage porcin en Haïti,
- le volet sanitaire (suite à l'épizootie de P.P.C.) et la mise en place de réseaux d'épidémiologie-surveillance.

Cet atelier réunira les principaux acteurs et décideurs haïtiens de la filière porcine et des experts internationaux viendront en appui pour présenter les différentes alternatives et les exemples de réalisation effectués dans d'autres pays en zone tropicale.

La prise en charge de ces experts se fera sur les missions d'appui prévues dans le contrat du projet AFP.

Les experts proposés par le GME pour fournir un appui sont :

- A. Barrios, chercheur en alimentation à l'Institut de recherches porcines à la Havane ;
- R. Diégès, généticien à l'Institut de recherches porcines à la Havane ;
- C. Legault, généticien à l'INRA ;
- P. Navassartian et L. Causse, responsables des programmes filières porcines en Côte d'Ivoire et au Brésil ;
- A. Martin, responsable des programmes privatisation de la médecine vétérinaire à Madagascar, au Mali, en Côte d'Ivoire ;
- A. Bénites, agro-économiste spécialisé dans les aspects économiques de la privatisation vétérinaire.

Cet atelier sera organisé et coordonné par l'agronome J. Poitevien avec l'appui du GME.

A l'issue de cet atelier, le GME s'efforcera d'organiser avec le coordonnateur du PDEP une série de missions pour différents responsables haïtiens qui ont la charge des dossiers privatisation vétérinaire, professionnalisation et organisation de la filière porcine.

Il conviendra de développer les termes de référence de ces missions qui traiteront des thèmes suivant :

- Etudes de deux cas de privatisation vétérinaire en Afrique (Mali et Burkina Faso ou RCI) ;
- Etude la filière porcine française couplé avec une visite au SPACE (coordonnée par FERTILE) ;
- Etude de l'approche du PSA à Antsirabé et évaluer les possibilités de transposer certaines actions dans le cadre des activités des anciens CMS.

Le financement de ces missions sera à déterminer localement avec les différents bailleurs de fonds, ainsi que l'identification des participants.

Composante 3

Du fait du départ du CSN du projet à la fin du mois de mars 1998 et de la charge de travail de la composante 1, il devient indispensable de disposer d'un assistant technique qui soit en mesure de mettre en oeuvre cette composante, de fournir un réel appui technique au PDEP dans le cadre des actions de terrains et assurer la coordination technique de l'étude filière. Cet assistant technique devra disposer d'une très large autonomie d'action et de décision au sein du projet AFP.

Les points à réaliser sont :

1. La création d'une cellule « alimentation » au sein du PDEP.
2. La création d'une cellule d'orientation des CMS.

La cellule « alimentation »

Ses objectifs seront :

- Analyse technique et économique des structures fabriquant d'aliments du bétail en Haïti ;
- Appui technique, financier et institutionnel à la structure qui aura été retenue pour fournir l'alimentation du CMP et de certains CMS et qui sera en mesure d'évoluer comme partenaire pour les approvisionnements en intrants pour les éleveurs regroupés autour des firmes services issues des CMS ;
- Mise en place d'essais en partenariat avec la FAMV et la SOGAB sur l'utilisation de la Bayahonde ;
- Identification des produits disponibles et contrôle des aliments fabriqués localement ;
- La constitution de fiches techniques pour les différentes zones du pays ;
- La création d'une base de données sous Porfal qui soit spécifique pour Haïti ;
- La formation de neuf techniciens haïtiens à la formulation alimentaire.

Ce travail sera réalisé par la cellule alimentation du PDEP et sous la responsabilité de l'Agronome Judith Poitevien et appuyé par :

1. un assistant technique recruté pour neuf mois à compter d'avril 1998,
2. des appuis ponctuels du GME pour les aspects techniques,
3. une série de trois missions d'appui du Dr A. Barrios de l'IIP de la Havane.

La cellule d'orientation des CMS

L'échéance finale pour ces centres se rapprochant, il s'agit donc d'étudier le devenir de ces structures dont la tâche ne se limitait pas uniquement à la production de porcelets et de ce fait ont un impact sur la vie économique de l'élevage porcin dans leur zone d'intervention.

La vocation des Centres de Multiplication Secondaire, comme son nom l'indique, avaient pour objet de multiplier des animaux rustiques et d'assurer la diffusion en milieu paysan. En considérant que la phase de repeuplement quantitatif est pratiquement achevée, il convient donc de prévoir l'évolution de ces structures. Dans leur grande majorité, les opérateurs de ces CMS ont pu constituer autour de ces centres des réseaux d'éleveurs.

Ce partenariat représente une base intéressante pour mettre en place des actions de développement durable. Certains opérateurs ont déjà pris une orientation d'appui à la production animale. Il semble donc logique de reprendre cette initiative et de promouvoir la transformation de ces unités en firmes services qui assureraient la diffusion de messages techniques et de divers intrants. Ces prestations devront être d'une qualité suffisante afin qu'elles puissent être entièrement ou partiellement rémunérées par les éleveurs.

La priorité du projet AFP sur ce point consistera donc à faire un bilan au 31/01/98 sur les activités des CMS (nombre, situation, nombre de truies théorique, nombre de truies productives au 31/01/98, et la production réalisée au cours des six derniers mois) et

déterminer les dates d'échéance des contrats liants les CMS avec le PDEP ou l'Union Européenne.

Il conviendra également de préciser la constitution de l'équipe technique des CMS et les activités effectuées en 1997 en milieu paysan dans le cadre du suivi.

Il est demandé que ce travail soit fait sous la forme de tableaux récapitulatifs.

Le projet devra appuyer les opérateurs des CMS pour identifier les besoins des éleveurs partenaires, en termes d'intrants autres que ceux qui sont fournis par le secteur privé :

- reproducteurs,
- encadrement technique en matière d'élevage,
- concentré minéral azoté et vitaminés (CMAV), acides aminés, désinfectants et autres produits chimiques.

La tâche à mettre en oeuvre par le projet consistera à développer l'ébauche d'une maison de l'élevage dans le cadre de trois CMS pilotes. Les fonctions et les objectifs de cette structure seront les suivantes :

- A l'issue des contrats de subvention, les centres arrêteront la production de porcelets et aménageront une partie des bâtiments en salles de réunion et en bureaux pour pouvoir accueillir les sessions de formations.
- L'intensification du travail d'animation auprès des éleveurs sur différents thèmes techniques (sensibilisation des éleveurs pour le maintien de la prophylaxie contre la P.P.C. notamment sur les porcelets sevrés, vulgarisation des différentes options génétiques, sensibilisation sur les problèmes liés aux conditions de logement des animaux, etc..)
- Appui technique dans le domaine de l'alimentation, en partenariat avec la cellule alimentation du PDEP, grâce à :
 - * la réalisation de fiches techniques,
 - * des réunions d'information,
 - * la mise en place d'essais en milieu paysan de différentes rations alimentaires,
 - * l'appui pour la valorisation de sous-produits agricoles (dans la zone de l'Artibonite, son de riz).
- Animation dans le cadre de l'appui à la prophylaxie de la P.P.C.
- Identification des verrattiers dans l'aire d'intervention du CMS.
- Identification des différents types d'éleveurs de la zone.
- Développement et promotion de schémas de partenariat contractuels entre les éleveurs naisseurs et les engraisseurs.
- Animation et développement des groupements d'éleveurs existants par le biais d'une série de réunions pour jeter les bases d'une structure d'encadrement de cette production (crédits, schéma de multiplication, commercialisation, etc..).

- Intégration du travail de suivi zootechnique dans les activités des trois CMS suivants :
 - * Jacmel.
 - * Paillant.
 - * La Chapelle.
- Diffusion de reproducteurs.

L'assistant technique du projet AFP devra travailler en partenariat avec les structures haïtiennes compétentes (FAMV, UNIQ, PDEP) et réaliser :

1. Un manuel sur l'élevage porcin réactualisé qui tiendra compte des différents niveaux de production. Ce document devra fournir des conseils pratiques, des plans, des rations types en fonction des saisons et des zones et être vulgarisé par les CMS pilotes.
2. Une étude économique qui devra évaluer le coût de fonctionnement de ces structures et proposer des solutions pour assurer le financement du fonctionnement sans avoir à recourir à des ressources externes.

Etude filière et enquête zootechnique dans le cadre de cette étude (composantes 4 et 5)

Enquête zootechnique (composante 4)

Actuellement, ce travail zootechnique s'effectue sous la responsabilité de l'ingénieur R. Louis en collaboration avec E. Beauvois et suivant le protocole réalisé conjointement par ces derniers. Le programme est actuellement en cours de réalisation et le démarrage devrait être effectif à la fin du mois de janvier 1998.

Appui à l'ANDAH dans le cadre de l'enquête filière (composante 5)

Un comité de pilotage de l'étude filière doit être constitué dans les plus brefs délais. Le rôle de ce comité a deux vocations : d'une part, de faire le bilan d'avancement de cette étude, et d'autre part, fournir des réflexions qui devront servir de base pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'élevage porcin.

Dans le cadre de ce travail, les réunions seront mensuelles et le compte-rendu devra être validé par un comité de lecture constitué par quatre membres appartenant aux institutions suivantes : PDEP, Union Européenne, ANDAH, AFP.

Ces documents seront transmis régulièrement au MARNDR, à la BID, à la CFD, à l'Union Européenne, à la MCAC, ainsi qu'au GME.

Ce comité de pilotage devra analyser les documents qui seront produits par l'ANDAH, le GME, le CNEARC et l'INAPG.

Appui à la composante 2 du projet AFP

Une remise à niveau technique s'impose. Pour cela, les mesures principales à prendre concernent :

- l'alimentation du troupeau,
- la gestion de l'élevage.

Le point 1 sera traité rapidement afin de rétablir des normes d'élevages qui soient satisfaisantes.

Le point 2 est plus délicat à réaliser, car il intègre des causes multifactorielles. Le manque de suivi a conduit à une baisse générale de la productivité et pour remédier à cette situation, il convient de déterminer des contrats d'objectif avec le personnel. La base de négociation pour les objectifs 1998 seront donc les suivants :

Les résultats escomptés

Au niveau des performances techniques

Nés vivants / nés totaux > 90 p.cent

Sevrés / nés vivants > 88 p.cent quand nombre de porcelets vivants > 8
> 90 p.cent quand nombre de porcelets vivants < 8

Poids à 21 jours > 4,5 kg

Poids au sevrage > 7,5 kg

ISSF < 15 jours

Au niveau des performances économiques

Il faut baisser de 10 p.cent le prix de revient des animaux.

Pour résoudre les problèmes que rencontre le centre, la solution n'est pas liée à la constitution de l'équipe. En effet, le CMP dispose de deux responsables techniques, deux porchers, une secrétaire, deux manoeuvres. Le personnel est donc suffisant pour assurer la gestion technique et économique du centre. Il faut en revanche le remotiver et le responsabiliser. Pour cela, il faut augmenter l'intérêt technique du travail et reprendre les activités scientifiques en étudiant avec plus de précisions les données zootechniques. Dans ce but, un ou deux stagiaires de fin d'étude seront utilisés à Thomassin.

Si au 30 juin 1998, il n'y a pas eu une amélioration des résultats qui soit significative et satisfaisante, les responsables auront à se justifier et d'éventuelles sanctions pourraient être prises.

Fonctionnement financier du CMP

Pour simplifier les problèmes de gestion de la trésorerie du centre, il est demandé que la subvention d'équilibre de 1000 gourdes par porcelet soit versé sur le compte CIRAD-EMVT en US dollars à la Promobank. Le GME assurant le préfinancement des factures d'aliments dans le cadre des importations d'aliments ou autres intrants. Le solde de la subvention sera reversée trimestriellement ou mensuellement sur le compte : projet Thomassin. Ce montage a pour objectif de résoudre les problèmes chroniques de trésorerie auxquels le centre est confronté depuis le début du projet.

La production pour 1998

Le CMP doit fournir :

- ⇒ 70 femelles r0 sélectionnées qui répondent aux critères de croissance suivants :
 - ♦ GMQ supérieur à 250 g par jour
 - ♦ un indice de consommation inférieur de 10 p.cent à la moyenne du troupeau,
 - ♦ une épaisseur de lard également inférieure à 10 p.cent de la moyenne du troupeau ;
- ⇒ 2 jeunes verrats par famille présente ;
- ⇒ X cochettes r0 pour les CMS;
- ⇒ Y verrats créoles pour les CMS ;
- ⇒ 1100 porcelets r2 au cours de l'année 1998.

Le planning de production prévisionnelle est le suivant :

Types d'animaux	1er trimestre 98	2e trimestre 98	3e trimestre 98	4e trimestre 98
cochettes R0 pour le CMP	0	0	40	30
verrats R0 pour le CMP	0	0	7	7
cochettes R0 pour les CMS	20	25	25	
verrats créoles pour les CMS	5	5	5	5
R2	150	300	350	300

Remise en état du CMP

Réforme de truies

La qualité des reproducteurs s'est fortement dégradée depuis 1996 pour plusieurs raisons, mais surtout du fait des graves problèmes alimentaires (quantitatif et qualitatif). Ceci a eu pour conséquence de limiter définitivement le potentiel des reproducteurs. Il semble que ce phénomène soit également valable chez les jeunes reproducteurs diffusés, pour lesquels de faibles performances ont été constatées depuis plusieurs mois. Il convient de noter que le même phénomène est valable pour le troupeau Sino-Gascon en République Dominicaine où après quatre portées avec une alimentation déséquilibrée les performances se sont dégradées rapidement.

Quelque soit l'avenir du CMP de Thomassin, il faut réaliser un changement complet du troupeau de reproducteurs et redémarrer avec les animaux qui seront issus des IA en provenance du Magnereaud. De plus, en cas d'importations de reproducteurs d'autres races, il est souhaitable de disposer d'un vide sanitaire de plus de deux mois afin de démarrer dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce but, la réforme des truies R0 commencera à partir du mois d'août 1998 lors du sevrage de chaque bande, à l'exception des truies créoles. La vente se fera environ soixante jours après la mise bas.

Réparations du CMP

Le CMP nécessite des travaux importants, si l'on souhaite maintenir une activité de production ou de sélection dans de bonnes conditions.

Les travaux prévus sont les suivants :

- le bâtiment jeunes reproducteurs est à réaménager,
- la toiture du pré-engraissement est à refaire,
- le réseau hydraulique est à renforcer,
- le sol des maternités est à refaire,
- la verraterie et l'attente saillie est à réparer.

La durée des travaux est estimée à trois mois et le coût estimé est comme suit :

Matériel :	50 000 US \$
Main d'oeuvre :	10 000 US \$
Total :	60 000 US \$

Tous ces aménagements devront être finis avant la saillie des cochettes afin de pouvoir contrôler le statut sanitaire du nouveau troupeau.

Financement du CMP

Le bilan financier de l'exercice 1996/97 montre que le déficit d'exploitation du CMP dans sa configuration actuelle est de l'ordre de 1 million 500 000 gourdes (hors assistance technique). Le déficit pour l'exercice 97/98 sera probablement supérieur du fait de la forte augmentation de l'aliment.

Ce chiffre peut être revu à la baisse en cas de modification de la composition génétique du troupeau. Pour le fonctionnement du CMP, le point le plus important n'est pas le montant du déficit qui peut être relativement facilement pris en charge, mais la capacité logistique et financière de l'opérateur qui aura la charge de la gestion du centre. Pour pouvoir faire face à tous les problèmes techniques, il doit pouvoir disposer d'une trésorerie qui soit toujours supérieure à 20 000 US dollars, en plus du fonds de roulement qui est de l'ordre de 9000 US dollars.

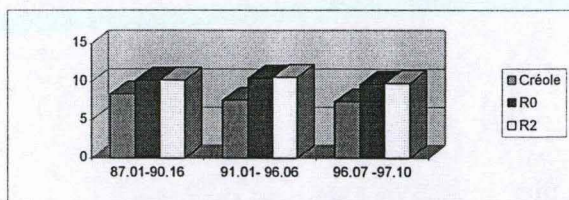
La période de reconstitution du troupeau durera environ quatre mois et les dépenses mensuelles sont estimées à 6000 US par mois.

Il est donc important de préparer dès maintenant cette phase de transition entre le financement de la CFD et la suite que souhaite donner le MARNDR au CMP de Thomassin.

Périodes	Race	nombre	Porcelets nés vivants		Porcelets sevrés		% sevrés/ nés vivants
	mère	de truies	nombre	moyenne	nombre	moyenne	
87.01-90.16	Créole	175	1476	8,4	1339	7,7	90,7
91.01- 96.06	Créole	151	1142	7,6	994	6,6	87
96.07 -97.10	Créole	38	280	7,4	237	6,2	84,6
87.01-90.16	R0	25	255	10,2	232	9,3	91
91.01- 96.06	R0	152	1603	10,5	1445	9,5	90,1
96.07 -97.10	R0	93	903	9,7	754	8,1	83,5
87.01-90.16	R2	89	911	10,2	832	9,3	91,3
91.01- 96.06	R2	393	4175	10,6	3655	9,3	87,5
96.07 -97.10	R2	50	492	9,8	415	8,3	84,3

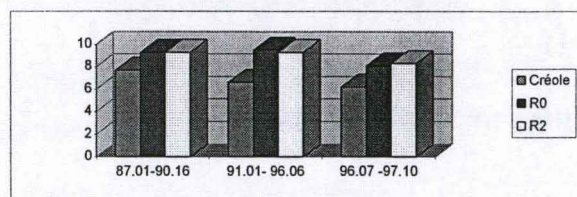
Nés vivants

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		8,4	10,2	10,2
91.01- 96.06		7,6	10,5	10,6
96.07 -97.10		7,4	9,7	9,8



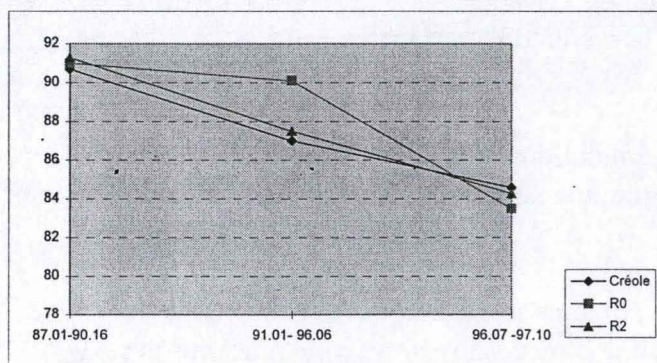
Sevrés

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		7,7	9,3	9,3
91.01- 96.06		6,6	9,5	9,3
96.07 -97.10		6,2	8,1	8,3



% nés vivants/sevrés

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		90,7	91	91,3
91.01- 96.06		87	90,1	87,5
96.07 -97.10		84,6	83,5	84,3



Programme d'opération du projet AFP en 1998

Ce programme a été scindé en plusieurs opérations par thèmes techniques.

Volet génétique

Intervenants

Equipe PDEP
R. Diégés
C. Legault
Equipe Thomassin
CAFIPOC

Chronogramme et indicateurs

Août et Décembre 1997

Insémination des truies Sino-Gascon avec semences fraîches de nouveaux verrats Sino-Gascon en provenance du Magnereaud.

Avril 1998

Mission de C. Legault et R. Diégés.
Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Mai 1998

Nouvelle série d'inséminations.
Présentation du programme national en matière de génétique porcine.

Juin 1998

Négociation sur une stratégie insulaire pour la sauvegarde de la race Créole et Cimarron et sur le développement d'une lignée sino-européenne plus musclée.

Juillet 1998

Arrêt des saillies au CMP des truies Sino-Gascon de la phase 86/98.
Mise en place du programme national génétique Haïtien.

Août 1998

Début des réformes des truies Sino-Gascon de la phase 86/98.

Septembre 1998

Expédition de cochettes Sino-Gascon à Cuba.

Décembre 1998

Arrêt de la production du CMP des animaux de première génération.
Présentation d'un rapport technique du GME sur le volet génétique du PRPR et du PDEP.

Janvier 1999

Saillies des cochettes Sino-Gascon deuxième génération.

Remise en état du centre ou délocalisation du troupeau Sino-Gascon.

Mars 1999

Importation de femelles améliorées ?

Avril 1999

Mise bas des truies du noyau de sélection du BRGH.

Volet alimentation

Intervenants

J Poitevien.

A. Barrios.

C. Schoenauer.

nouvel AT du PAFP (composante 3).

Chronogramme et indicateurs

Février 1998

Demandes de cotations auprès des provendiers locaux pour un aliment standards.

3100 Kcal par KG à 87 p.cent de MS.

50 MAT par 1000 Kcal.

Cellulose inférieure à 5 p.cent par kg d'aliment.

Evaluation de deux fournisseurs en tant qu'éventuels partenaires du PDEP par J. Poitevien et un consultant du GME.

Mars 1998

Début mars : présentation du rapport des consultants.

Mi mars : installation de l'unité de mélange.

Fin mars mise en route de l'unité de mélange et début fabrication.

Avril 1998

Mission de A. Barrios.

Réalisation avec FAMV et UNIQ de la base de données Porfal « Haïti » durée six semaines.

Préparation des fiches techniques d'alimentation à partir des produits locaux.

Préparation du protocole expérimental pour les essais bayahonde.

Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Mai à juillet 1998

Suivi par l'équipe PDEP/AFP/FAMV.

Août 1998

2ème mission A. Barrios avec pour objectifs :

- Formation des responsables des C-Coop à la formulation alimentaire.

- Mise en place de programmes de vulgarisation chez des éleveurs des fiches techniques (5 par CMS).
- Suivi essai bayahonde et analyse du premier lot.

Septembre à novembre 1998

Suivi par l'équipe PDEP/AFP/FAMV.

Décembre 1998

3ème mission A. Barrios avec pour objectifs :

- Analyse des résultats de l'essai bayahonde.
- Auto-évaluation des travaux réalisés par la cellule alimentation.
- présentation d'un rapport technique commun PDEP/PAFP/FAMV.

Volet privatisation des services vétérinaires en milieu rural

Intervenants

Equipe PDEP.

UPS.

Vétérimed.

Intervet.

P Lecouls.

J. Thonnat.

A. Martin ou A Le Masson.

A. Bénites.

Chronogramme et indicateurs

Janvier à avril 1998

- Réflexion sur une stratégie visant à transférer à des opérateurs communaux la prophylaxie de la P.P.C. ;
- Préparation des différents documents à fournir pour valider ce montage institutionnel et techniques (mandat sanitaire, procès verbaux de vaccination, lettre de mission des autorités administratives pour permettre l'intervention des différents acteurs de la prophylaxie nationale) ;
- Préparation de l'atelier national ;
- Préparation des documents de formation des agents de santé vétérinaire.

Avril 1998

- Mission de A. Martin et A. Bénites.
- Réalisation d'un bilan sur la couverture sanitaire en Haïti par les consultants du GME.
- Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Mai 1998

Première série de formation (taille des modules définie par la cellule de réflexion).

Mission au Mali et/ou Burkina Faso.

Juin 1998 :

- Création de trois GDS dans le cadre des CMS pilotes.
- Vaccination des nouveaux nés.

Septembre 1998

création de dix GDS supplémentaires.

Novembre 1998

Vaccination des nouveaux nés.

Mars 1999

Phase d'extension des GDS dans les zones de production porcine.

Volet professionnalisation

Intervenants

R. Louis.
P. Navassartian.
L. Causse.
AT du projet AFP.
CAFIPOC.

Chronogramme et indicateurs

Février 1998

Début des réflexions au sein du comité de pilotage de secteur élevage porcin sur l'évolution des CMS et les actions pouvant être réalisées par les opérateurs de ces CMS.

Mars 1998

Recrutement d'un assistant technique pour le projet AFP chargé de ce volet.

Avril 1998

- Mission de P. Navassartian et L.Causse.
- Atelier national sur la production porcine en Haïti.
- Mise en place des programmes témoins dans l'Artibonite en association avec la cellule alimentation.

Juillet 1998

- création de trois C-Coop pilotes dans le cadre de la reconversion des CMS.
- encadrement de la vaccination des nouveaux nés.

Septembre 1998

Mission filière en France à l'occasion du SPACE.

Novembre 1998

Mission FERT pour le suivi des actions et la faisabilité d'un prolongement potentiel de l'appui de FERT.

Mars 1999

Evaluation des résultats des C-Coop et extension éventuelles autres CMS du projet dans les zones à potentiel de production porcine suffisant.

Volet pathologie

Intervenants

F. Pierre.

M. Millien.

A. Louis.

D. Martinez.

Chronogramme et indicateurs

Février 1998

Formation des techniciens du laboratoire au diagnostic des leptospiroses, de la parvovirose, du rouget.

Mars 1998

Commandes des kit de diagnostics des maladies citées.

Avril 1998

Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Réalisation de contrôles sérologiques au CMP de Thomassin et dans les CMS sur les maladies citées précédemment.

Septembre 1998

Réalisation de contrôles sérologiques en milieu paysan sur les maladies citées précédemment.

Octobre 1998

Formation en Guadeloupe sur les diagnostics des autres maladies du porc.

Novembre 1998

Présentation du programme national haïtien de prophylaxie en production porcine.

Etude filière

Le chronogramme et les indicateurs seront présentés par le comité de pilotage en février 1998.

Gestion administrative et financière du projet AFP

Intervenants

P Lecouls.

J. Poitevien.

J-M Dejean.

avec l'appui ponctuel du CIRAD EMVT

Actions à mener en routine

- Présentation mensuel des comptes-rendus d'activités du projet et de Thomassin.
- Présentation mensuel des mémoires de caisses d'avance à la CFD.
- Fourniture d'un rapport trimestriel d'activités faisant état de l'avancement des différents indicateurs et des décaissements sur les différentes composantes.
- Préparation de l'état trimestriel de subvention du CMP de Thomassin.

Chronogramme et indicateurs

Février à mars 1998

Préparation en concertation avec J. Poitevien de l'atelier national sur la production porcine.

Avril 1998

Préparation des missions de responsables haïtiens à l'étranger (négociation avec les bailleurs de fonds pour la prise en charge de ces missions, préparation des programmes et des termes de référence).

Trois missions sont à programmer :

1. Privatisation de la médecine vétérinaire au Mali et au Burkina Faso en mai ou en juin ;
2. Appui aux éleveurs dans le cadre de « firmes-services » à Madagascar en août, animation et suivi de la mission par le responsable local du projet PSA ;
3. Présentation de la filière porcine française à l'occasion du SPACE à Rennes en septembre 1998, organisation et suivi assuré par FERT.

Octobre 1998.

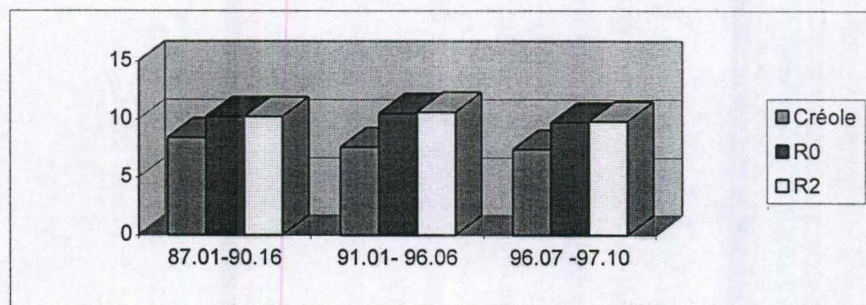
Présentation du rapport final d'activité à la fin.

A l'occasion de la mission de fin de projet réalisé par la CFD, le GME effectuera une mission de cadrage des activités du GME pour répondre aux recommandations qui auront été formulées par le maître d'ouvrage et le bailleurs de fonds.

Périodes	Race	nombre	Porcelets nés vivants		Porcelets sevrés		% sevrés/ nés vivants
	mère	de truies	nombre	moyenne	nombre	moyenne	
87.01-90.16	Créole	175	1476	8,4	1339	7,7	90,7
91.01- 96.06	Créole	151	1142	7,6	994	6,6	87
96.07 -97.10	Créole	38	280	7,4	237	6,2	84,6
87.01-90.16	R0	25	255	10,2	232	9,3	91
91.01- 96.06	R0	152	1603	10,5	1445	9,5	90,1
96.07 -97.10	R0	93	903	9,7	754	8,1	83,5
87.01-90.16	R2	89	911	10,2	832	9,3	91,3
91.01- 96.06	R2	393	4175	10,6	3655	9,3	87,5
96.07 -97.10	R2	50	492	9,8	415	8,3	84,3

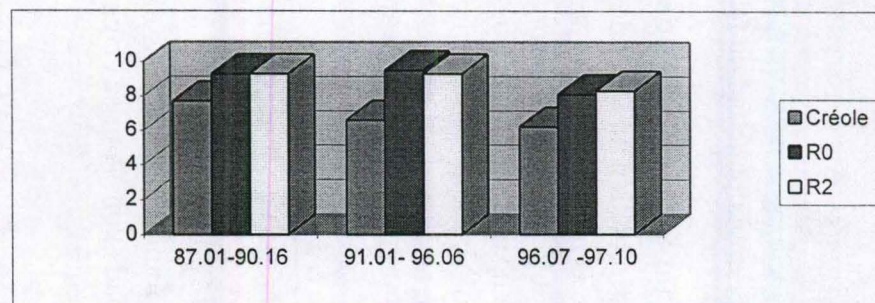
Nés vivants

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		8,4	10,2	10,2
91.01- 96.06		7,6	10,5	10,6
96.07 -97.10		7,4	9,7	9,8



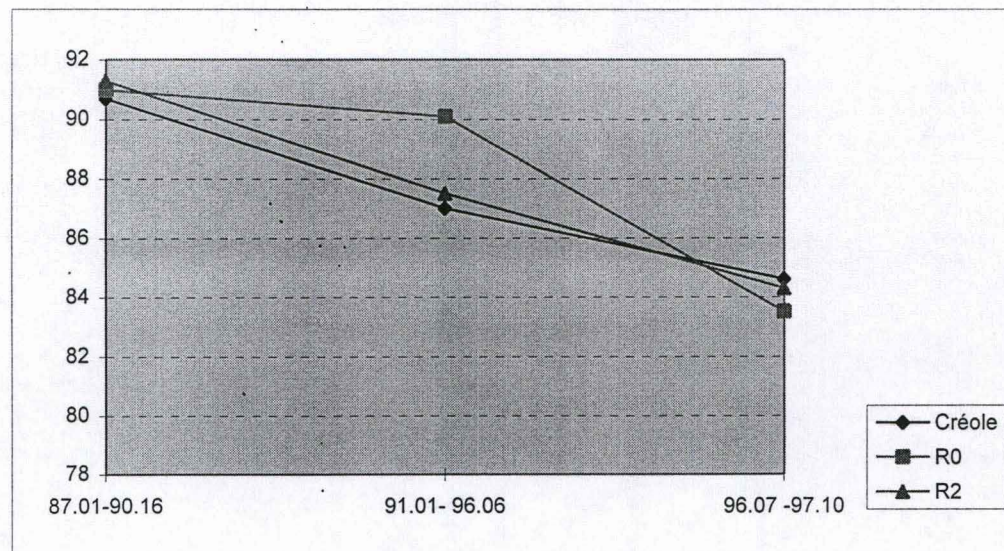
Sevrés

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		7,7	9,3	9,3
91.01- 96.06		6,6	9,5	9,3
96.07 -97.10		6,2	8,1	8,3



% nés vivants/sevrés

Races	Créole	R0	R2
Périodes			
87.01-90.16	90,7	91	91,3
91.01- 96.06	87	90,1	87,5
96.07 -97.10	84,6	83,5	84,3



ANNEXES

**MANUEL DE PROCEDURE
POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROJET AFP**

GME (BDPA - CIRAD-EMVT - FERT/FERTILE)

Février 1998

SOMMAIRE

1. LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PROJET	3
1.1 Les communications	4
1.1.1 Le courrier	4
1.1.2 Téléphone	4
1.1.3 Messagerie électronique	4
1.1.4 Le radio téléphone local	5
1.2 Organisation pratique de la gestion financière	5
1.2.1 Comptabilité	6
1.3 L'utilisation des fonds de la convention CFD	7
1.3.1 Règlement des factures	8
1.4 Composantes 1, 3, 4 et 5	8
1.5 Composante 2	8
1.6 La gestion des véhicules	9
1.7 La gestion du matériel	10
1.8 Les commandes de matériel ou autres	10
1.9 Vols et pertes	11
2. GESTION TECHNIQUE DE THOMASSIN	11
2.1 Système de supervision technique	11
2.1.1 Mesures techniques	11
2.1.2 Suivi des performances	13
2.2 Gestion administrative et financière du centre	14
2.2.1 Gestion des recettes	14
2.2.2 Inventaire	14
2.2.3 Procédure d'achat	14
2.2.4 Livraison des animaux	15
2.2.5 Comptabilité	15
2.2.6 Bilan économique	16
3. GESTION DU PERSONNEL	16
3.1 Principes généraux	16
3.2 Paiement des employés	16
3.3 Gestion des ressources humaines	17
3.3.1 Répartition des tâches	17
3.4 Relations avec les partenaires	18
3.5 Tâches du personnel logistique	18
3.5.1 Le coursier	18
3.5.2 Le secrétariat de Frères	18
3.5.3 Bureau d'ordre et secrétariat au MARNDR	19
4. ANNEXES	21

Introduction

Les missions effectuées depuis le début du projet, ainsi que les difficultés constatées dans le déroulement des opérations ont amené le GME à rédiger ce document pour établir une organisation du travail pour l'ensemble de l'équipe (personnel expatrié et local).

Ce document n'a pas une valeur indicative, il a été rédigé pour être suivi par l'ensemble du personnel et sera sanctionné en cas de non respect des instructions. Au cas où certains points viendraient à être irréalisables du fait des conditions locales ou de circonstances particulières, le chef de file du projet devra en informer immédiatement le GME qui étudiera les modifications à apporter.

Dernier point, ce projet suit des règles hiérarchiques classiques et il est donc rappelé que le BCP assure la supervision technique et financière du projet et que par conséquent les recommandations ou les instructions données lors des missions doivent être exécutées et mises en application. En cas de contestation, les remarques doivent être faites immédiatement, faute de quoi, le non respect des consignes sera considéré comme un refus d'obtempérer.

1. La gestion administrative du projet

Une analyse de la situation et un schéma directeur sont devenus nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'équipe du GME.

Dans le cadre du fonctionnement normal d'un projet, il existe des tâches de type répétitive et d'autres qui sont occasionnelles. En fonction du contexte la logistique est plus ou moins aisée. Par conséquent, il est indispensable de s'adapter à la situation dans laquelle il faut travailler.

L'environnement qui prévaut en Haïti fait perdre beaucoup de temps :

- en déplacements à Port au Prince,
- à attendre des personnes à des réunions ou à des rendez-vous,
- à participer à des réunions mal ciblées où un trop grand nombre d'intervenants sont présents,
- à faire soi-même ce qui peut être sous-traité (en une ou plusieurs fois) par du personnel local,
- à être dépendant de l'EDH.

Il faut donc que l'ensemble de l'équipe sache comment éviter de se trouver confronté à de telles situations.

Compte tenu de la répartition de la majorité de nos partenaires, il faut faire en sorte que les rendez-vous et les réunions se déroulent à Damien, afin que le temps consacré à attendre puisse être valorisé en effectuant d'autres tâches et en limitant les déplacements. Par ailleurs, il faut signaler que ce site reste encore d'un accès facile.

Nous avons pu constater qu'à Damien, la période où il est possible de disposer du courant est en général comprise entre 9 heures et 15 heures. Cette plage horaire est satisfaisante pour réaliser un travail normal et permet de mieux répondre à la nécessité de plus s'intégrer à l'équipe du PDEP. Des aménagements complémentaires ont été prévus avec le coordonna-

teur du PDEP pour améliorer la disponibilité en électricité. Cette présence physique étant devenue obligatoire, il faut la valoriser au mieux.

Il est nécessaire que le personnel du GME adopte la journée continue avec les horaires suivants :

07 h 30 - 08h 45	bureau de Frères (plage fixe incompressible)
09 h 00 - 12 h 30	Damien plage fixe incompressible pour l'ensemble de l'équipe (hors mission)
13 h 00 - 15 h 00	Damien
15 h 00 - 16 h 00	Frères (au moins un expatrié pour fermer le bureau)

1.1 Les communications

Il faut absolument raisonner la notion d'urgence. Il est effarant de voir le volume d'appels téléphoniques pour régler des problèmes qui de toutes les façons seront au mieux gérés dans la semaine qui suit. Il faut éviter d'accentuer le déphasage stressant qui existe entre les possibilités des moyens de communication modernes et le rythme avec lequel les choses se mettent en place localement.

1.1.1 Le courrier

La solution DHL qui est théoriquement rapide s'avère en fait longue (7 jours en moyenne) et onéreuse.

Pour les plis importants du projet, il faut utiliser la valise diplomatique qui est la solution la plus pratique. Le jour d'expédition étant le mardi, le courrier arrive au CIRAD en fin de semaine. Cette solution oblige à s'astreindre à remettre le courrier avant 10 h à la MCAC.

Pour les autres plis la poste haïtienne remplit parfaitement son office.

En cas d'envoi vers Haïti par DHL, faute d'une adresse postale du PAFP le courrier sera adressé à la MCAC et le système de téléphone Digicom est suffisant pour s'informer de l'arrivée des plis. Il sera demandé aux expéditeurs d'envoyer par fax le n° de dossier DHL et la date d'envoi pour effectuer le suivi.

Sur toutes les commandes, il est indispensable de rappeler les coordonnées du projet pour les envois des documents et de la marchandise.

1.1.2 Téléphone

Le problème du téléphone reste entier et il ne se résoudra pas à court terme. Le système Digicom assure un peu moins de la moitié de l'efficacité d'une ligne locale, mais il autorise un minimum de communication.

Concernant le problème de réception à Damien, il est urgent d'étudier avec Digicom la possibilité d'installer une antenne et/ou un relais pour une meilleure réception .

La solution Speedy Fax reste une bonne alternative et il faut continuer d'utiliser cette firme service.

1.1.3 Messagerie électronique

Cette solution doit être utilisée chaque fois que ceci est possible en raison de son moindre coût et du fait de la possibilité de récupérer des fichiers.

La solution e-mail permet d'avoir un dialogue temporisé et ainsi de pouvoir prendre un peu de recul face aux événements.

Par ailleurs, l'utilisation du style dit « télégraphique » permet de gagner un temps précieux pour des échanges informels.

1.1.4 Le radio téléphone local

Ce dispositif permet d'assurer les communications entre les agents du projet. Il reste deux points à améliorer :

1. la qualité des transmissions depuis Damien
2. la possibilité d'utiliser la fréquence du PDEP.

Le deuxième point devrait permettre de solutionner le premier point. Au cas où cette solution s'avérerait impossible, il faut installer une antenne à Damien pour améliorer les communications.

1.2 Organisation pratique de la gestion financière

Il existe des dépenses régulières qui peuvent et doivent être programmées pour pouvoir prévoir la trésorerie et éviter les surprises désagréables qui ont été trop souvent rencontrées depuis plusieurs mois. Il s'agit des dépenses suivantes :

- les salaires du personnel,
- les achats d'aliments,
- les achats de bons de carburant,
- les achats pour l'entretien des bâtiments,
- les factures pour l'entretien des véhicules,
- les factures de l'EDH à récupérer et à payer,
- les factures liées au contrat Digicom,
- les assurances véhicules (OAVCT et les contrats d'assurances tous risques).

Cette liste qui n'est pas exhaustive représente déjà un volume financier important.

La réalisation de ces achats/paiements représente un volume de travail non négligeable, si aucune organisation rigoureuse n'est mise en place.

Une grande partie de ce travail doit être confiée à un coursier. En revanche, malgré les affirmations de certains partenaires, la capacité et la responsabilité d'assurer un approvisionnement régulier et de bonne qualité en aliments, nécessite une rigueur et une énergie qui dépassent très largement celles que le projet y consacre actuellement.

Il est donc indispensable de prendre les mesures pratiques qui s'imposent. Celles-ci feront l'objet d'un document séparé à la suite de la mission d'un agent du GME.

Le suivi des tâches les plus simples doit être confié à E. Paul et au coursier. Pour ce dernier, il faut faire l'acquisition d'un cyclomoteur, car le recours à un chauffeur disposant d'une motocyclette n'est pas adapté et est de plus beaucoup trop onéreux eu égard aux prestations fournies.

Pour l'obtention de certains documents, il faut chaque fois que cela est possible recourir à des officines spécialisées telles que « Les Services Réunis » qui se chargent de nombreux problèmes administratifs pour un coût relativement modeste.

Pour simplifier le travail de programmation, le projet sera doté d'un logiciel d'organisation et de gestion du temps : Organizer de Lotus.

1.2.1 Comptabilité

Procédure d'exécution

Les opérations de trésorerie doivent être enregistrées au jour le jour sur le livre de banque ou de caisse et saisies sur micro.

A chaque mouvement de trésorerie doit correspondre une facture originale comprenant au minimum :

- Le nom de l'émetteur.
- Le nom du destinataire (Projet AFP ou Centre Thomassin).
- La date d'émission.
- Le montant.
- Le libellé (motif de la dépense).
- Le mode de règlement.

Pour chaque facture d'achat il sera établi une pièce comptable qui reprendra le mode de règlement et le motif de la dépense.

Les pièces comptables doivent rester en permanence dans le bureau de gestion financière du projet et être déposées dans une armoire fermant à clef. La saisie des pièces comptable est effectuée par la secrétaire et contrôlée par le responsable du projet.

La banque :

A chaque fin de mois il faut éditer le journal de banque et vérifier l'équivalence des totaux et du solde entre le livre de banque et le journal. A réception du relevé bancaire de la Promobank, un rapprochement bancaire doit être établi (voir modèle annexe 6.1). Ce document sera signé par le responsable du projet.

Tous ces documents seront ensuite classés dans le classeur du mois correspondant.

La caisse :

Les dépenses et les recettes ne seront enregistrées dans le livre de caisse qu'au moment du retrait ou du dépôt physique.

Au moment du retrait d'argent, la personne s'occupant de la caisse établit un bordereau de sortie de caisse (voir modèle annexe 6.2) qui constate ce retrait. Dès que la personne rapporte le justificatif de dépense, et ceci avant la fin du mois correspondant au retrait, le bordereau de sortie de caisse est remplacé par le justificatif et la dépense est notée dans le livre de caisse.

La caisse doit être comptée chaque semaine, le billettage doit être inscrit sur un cahier prévu à cet effet et conservé dans la caisse.

En fin de mois, le responsable de la caisse doit vérifier la concordance entre le livre de caisse manuel et le journal de caisse du système informatisé. Il établira un document signé par lui et la personne responsable du projet mentionnant le solde (ce solde doit être égal au solde du livre de caisse et au montant se trouvant physiquement dans la caisse).

Toute différence trouvée doit obligatoirement être justifiée et régularisée le mois donné.

Il est rappelé que le responsable du projet est personnellement responsable de la caisse.

Demande de remboursement auprès de la Caisse Française de Développement

Cette demande doit être établie dès approbation du CIRAD des pièces comptables du mois et enregistrée en comptabilité. Tout mois demandé en remboursement auprès de la CFD doit être considéré comme clôturé. Si une facture antérieure arrive après la clôture, elle sera enregistrée le mois suivant, c'est-à-dire le mois du paiement.

Une copie de la demande de remboursement sera transmise au CIRAD.

Documents à transmettre au CIRAD :

Au plus tard dans la première semaine du mois suivant, il sera transmis au CIRAD les documents suivants :

Pour la caisse :

- Le journal de caisse, signé par le chef de projet, accompagné de la photocopie des pièces comptables.
- Un bordereau de comptage de caisse signé par le chef de projet constatant le solde réel de la caisse (en principe égal au solde du journal de caisse).

Pour la banque :

- Le journal de banque signé par le chef de projet, accompagné de la photocopie des pièces comptables.
- Le relevé bancaire et le rapprochement (par télécopie).

Les fichiers de données seront transmis à chaque fin de mois au BCP Martinique pour contrôle.

1.3 L'utilisation des fonds de la convention CFD

Il existe des dépenses occasionnelles, telles que :

- Les commandes de matériel (investissement et entretien)
- Les commandes pour les réparations ou les nouveaux aménagements.

La notion d'urgence est à relativiser et il est fortement préférable de planifier et d'anticiper les achats pour plus de sécurité. Ces dépenses peuvent être effectuées sur :

- la caisse d'avance
- ou sur lettre de commande avec un paiement direct par la CFD

Ces deux modes de paiement sont décrits dans les paragraphes suivants.

Règlement des factures

Actuellement, il existe deux modes de fonctionnement dans les dépenses du Projet AFP :

- celles effectuées dans le cadre des composantes 1, 3, 4 et 5,
- celles de la composante 2.

1.3.1 Composantes 1, 3, 4 et 5

Elles sont payées soit à partir de la caisse d'avance, soit directement par la CFD.

Le projet est titulaire d'un compte à la Promobank N° 001170-42.

Les achats dont le montant est inférieur à 3000 gourdes sont payés à partir de la caisse d'avance du projet en espèce ou en chèque.

Pour chaque dépense, il faut obtenir la justification du paiement soit par une facture originale acquittée soit par un reçu signé par le bénéficiaire.

Les achats dont le montant est supérieur à 3000 gourdes doivent faire l'objet d'une lettre de commande en double exemplaires, accompagnée de trois factures proforma. Cette demande doit être visée par le coordonnateur du PDEP et signée par le Directeur général du MARNDR. Après accord, et sur présentation de la lettre de commande, le fournisseur doit émettre une facture originale qui sera payée directement par la CFD.

A la réception du matériel, un procès verbal de réception sera dressé par le responsable du projet et visé par le coordonnateur du PDEP. Un modèle est joint en annexe.

Les paiements qui sont effectués directement par la CFD doivent toutefois être saisis sur la base comptable CPT_AFP, afin de pouvoir effectuer le contrôle budgétaire.

1.3.2 Composante 2

Le centre de Thomassin dispose d'une autonomie financière en raison des recettes qu'il génère. Les fonds obtenus par les ventes sont versés sur le compte Promobank N° 001160-72. L'ensemble des charges (salaires, alimentation du troupeau pour les aliments locaux, entretien du véhicule de liaison, les réparations diverses et les investissements) sont payées à partir du compte bancaire ou de la caisse du CMP.

A signaler qu'une nouvelle procédure est en cours de négociation. Désormais, le GME préfinancera les achats d'aliments faits en devise. La subvention d'équilibre sera versée sur

le compte CIRAD-EMVT en US dollars et le solde de cette subvention sera reversé sur le compte 001160-72

Le compte qui permet de faire ces opérations est un compte à double signature dont les titulaires sont :

- Jean Gabriel Lorand
- Rulx Vachon
- Emmanuella Paul

N.B. Pendant les congés de M. Lorand, une autre personne disposera d'une autorisation temporaire sur le compte Thomassin.

1.4 La gestion des véhicules

A compter du 01/01/98, le principe adopté par le projet pour la gestion des véhicules est le suivant :

⇒ pour un véhicule correspond un chauffeur attitré.

Chaque véhicule dispose d'un carnet de bord sur lequel doivent être inscrits les parcours, le kilométrage au départ et à l'arrivée, la quantité de carburant achetée et les éventuels problèmes techniques.

Chaque mois, les agents du projet recevront des carnets d'essence par la responsable des approvisionnements Madame E. Paul sur présentation du carnet de bord qui leur est affecté. A partir du 15 janvier 1998, aucune fiche de carburant ne sera remboursée, sauf lors des déplacements en province et uniquement dans le cadre des missions où elles seront intégrées dans les justificatifs des frais de missions.

Les véhicules qui présentent des pannes importantes seront immobilisés. Aucune réparation importante ne peut être faite sans un devis préalable et après accord du CIRAD.

Chaque véhicule sera contrôlé une fois par semaine par son utilisateur (niveau d'huile, de liquide de refroidissement, de liquide de frein, d'huile de direction assistée, niveau d'électrolytes des batteries). Le nettoyage des véhicules est à la charge des utilisateurs. Une révision trimestrielle sera programmée pour les autres contrôles et les points d'entretien qui nécessitent une main d'oeuvre spécialisée.

Les véhicules du projet sont des véhicules de services et non de fonction, et encore moins des "Tap-Tap"! Par conséquent, toute utilisation personnelle ou non professionnelle est interdite, sans autorisation formelle du CIRAD.

Un système d'ordres de mission sera mis en place pour le personnel du projet. Chaque déplacement devra être programmé au moins 3 jours à l'avance et doit obtenir l'accord du coordonnateur du PDEP.

1.5 La gestion du matériel

Tout matériel (produit non consommable) doit être inventorié et affecté à un site déterminé, à l'exception des ordinateurs portables qui sont affectés à un responsable.

Lorsque le matériel est utilisé par plusieurs personnes, il doit toujours être présent sur l'emplacement qui lui est affecté.

Tous les équipements sont la propriété temporaire du projet et ils doivent être remis à terme au MARNDR. Ils ne peuvent donc être considérés comme confiés à titre personnel à un membre du projet.

De même pour les documents, qui doivent être disponibles à l'ensemble des membres du projet et se trouver sur un site accessible à tous. L'utilisation de matériel ou de documents au domicile personnel constitue une entrave au bon fonctionnement du projet et ne peut donc être acceptée.

Lors des congés, le matériel doit être laissé dans les locaux du projet.

Le matériel doit être entretenu par la personne qui en a la responsabilité et suivant l'expression consacrée être géré en bon père de famille.

Le choix d'un matériel doit obligatoirement faire l'objet d'une analyse préalable afin que le niveau de prestations fournies corresponde aux besoins du projet et afin de s'assurer que le matériel dispose d'un service après-vente convenable.

Les conditions climatiques et la faiblesse de l'environnement technique incitent à recourir systématiquement à du matériel fiable et dont la réputation est largement éprouvée sur place.

1.6 Les commandes de matériel ou autres

Avant toute commande, il faut d'abord vérifier la réelle nécessité de cette acquisition. Il faut ensuite vérifier s'il reste des fonds pour effectuer cet achat. La procédure qui aura cours prendra comme modèle les normes utilisées pour les projets financés par le FAC :

Pour les achats dont :

- le montant est inférieur à 3000 gourdes : achat sur caisse d'avance
- le montant est supérieur à 3000 gourdes et inférieur à 10 000 FF : achat sur lettre de commande avec avis du PDEP
- le montant est supérieur à 10 000 FF : achat sur lettre de commande avec avis du PDEP et du GME.

Lorsque le matériel est réceptionné, un numéro d'inventaire doit être donné et enregistré sur le livre d'inventaire.

Il est demandé de tenir un classeur qui sera utilisé pour conserver les doubles des factures d'investissements.

1.7 Vols et pertes

En cas de vols ou de perte, il faut obligatoirement faire une déclaration de vol ou de perte au commissariat de police. La copie de du procès verbal de la police doit être jointe au cahier d'inventaire pour justifier la disparition du matériel.

2. Gestion technique de Thomassin

2.1 Système de supervision technique

L'équipe réduite du GME ne permet pas d'assurer un appui et un contrôle technique aussi régulier qu'il conviendrait aux responsables techniques du CMP de Thomassin. Par conséquent, il est demandé aux responsables du centre de fournir mensuellement au GME, les éléments techniques suivants :

- les fichiers de la base de données de Thom.dbs
- les inventaires (cf. §2.2.2).

La fourniture de ces documents est obligatoire et le non respect de cette clause entraînera des sanctions.

2.1.1 Mesures techniques

Plusieurs mesures sont instaurées pour faciliter le travail et normaliser les opérations et les procédures de suivi.

2.1.1.1 Surveillance du cheptel

Actuellement, le personnel du centre est suffisamment nombreux pour effectuer certaines tâches supplémentaires (pesées des lots en post sevrage et engraissement) qui deviennent indispensables pour assurer un contrôle plus rigoureux tant financier que technique.

2.1.1.2 Contrôles des croissances

Il est indispensable de connaître les quantités d'aliments consommées dans les différents ateliers. Il faut également obtenir plus de précision dans les données, en individualisant les informations par loge et par type d'animaux. Les données seront obtenues en effectuant les pesées des porcelets à :

- la naissance,
- 21 jours,
- sevrage,
- 7 semaines,
- 10 semaines,
- la sortie.

A partir de ces informations, il faudra réaliser pour chaque bande les calculs suivants :

- indice de consommation,
- gain moyen quotidien, GMQ.

2.1.1.3 Contrôle de la distribution d'aliments

A l'occasion de la formation qui a eu lieu à Thomassin et au cours des missions précédentes, les différents intervenants ont pu constater que la distribution des aliments était insuffisamment contrôlée. Par conséquent, il est demandé aux deux techniciens d'assurer personnellement le contrôle de la distribution de l'alimentation du troupeau. La technique actuelle qui consiste à laisser les porchers effectuer ce travail seuls est révolue, et tout manquement à cette recommandation sera sévèrement sanctionné.

A la fin de chaque mois, les responsables devront fournir un état indiquant le nombre de sacs consommés par ateliers et par type d'aliments.

2.1.1.4 Contrôle de l'identification

Il a été possible de constater que de nombreuses erreurs sur les factures et les bons de livraison étaient dues à une mauvaise lecture des numéros d'identification des animaux. Par conséquent, il est demandé que le lendemain du sevrage, dans la loge où se trouve la bande de porcelets soit affichée la liste des animaux (état thom_r35).

Au cours des livraisons, les techniciens devront vérifier les numéros d'encoche et les numéros de boucles pour éviter les risques d'erreurs. En fin de mois, les inventaires devront contrôler l'identité des livraisons de jeunes reproducteurs..

2.1.1.5 Surveillance des bâtiments

Afin de faciliter le travail de suivi technique du CMP, il est demandé à M. Rulx Vachon de tenir une fiche de température pour les ateliers maternité et post-sevrage. A partir de ces relevés, si un écart thermique trop important était constaté, M. Vachon doit immédiatement mettre en oeuvre les mesures nécessaires au rétablissement d'une température normale.

2.1.1.6 Réseau hydraulique et système électrique du centre

L'entretien du circuit de collecte, de stockage et de distribution d'eau potable du centre est confié à la société qui a succédé à BEAC, avec laquelle un contrat de maintenance est en négociation.

Le contrôle des niveaux et du fonctionnement du chlorinateur est à la charge de M. Lorand

Le contrôle des citernes doit être hebdomadaire. Le nettoyage doit se faire une fois par an avant la saison des pluies (en mars). En cas de pénurie d'eau, il faut déconnecter le circuit électrique qui alimente le système hydraulique le soir pour limiter les pertes d'eau.

L'entretien du groupe électrogène est assuré par la société Féquières dans le cadre d'un contrat de maintenance. Le contrôle de l'approvisionnement électrique est confié à M. Lorand. Il devra veiller à ce que les différentes installations soient sans danger pour les utilisateurs. En cas de problèmes, il devra s'adresser à la société ELMECO.

En raison de la proximité du domicile de M. Lorand, ce dernier est chargé d'assurer les gardes d'astreinte pour ces deux points. L'affectation du véhicule Renault express s'inscrit dans ce cadre d'activités.

2.1.1.7 Entretien des pompes haute pression

L'importance de ce matériel est vitale pour le maintien du niveau sanitaire du centre. Il est donc demandé de faire un entretien régulier de ce matériel et de disposer de plusieurs pièces de rechange considérées comme des éléments consommables (tuyaux, pistolet, détendeur). Du fait de l'absence de fournisseurs locaux et des délais d'acheminement, une programmation des commandes est souhaitable.

2.1.2 Suivi des performances

Le centre dispose d'un système informatique qui est adapté à ses besoins spécifiques et qui a été mis au point par les différents membres du projet. Il est donc très facile de fournir plusieurs types d'informations, à condition que les données soient rentrées et mises à jour.

Le système informatique permet d'obtenir les résultats de bandes comprenant :

- le numéro d'identification de la truie et son rang de portée,
- la date de saillie et l'identification du verrat,
- la date de mise bas,
- la race de la portée,
- le nombre de porcelets nés vivants, mâles et femelles,
- le nombre de porcelets mort-nés, normaux et momifiés,
- le nombre de porcelets vivants à 48H,
- le nombre de porcelets gardés à 48H (adoptions ou retraits),
- la date de sevrage,
- le nombre de porcelets sevrés génétiques (nés de la truie), mâles et femelles,
- les numéros d'identification des porcelets (mâles et femelles).

Il est également possible de fournir :

- un état récapitulatif des résultats d'une bande,
- la carrière des truies présentes,
- l'inventaire théorique du cheptel,
- la liste des animaux par bande et leur statut génétique,
- la liste des animaux réformés par mois,
- la liste des animaux morts par mois,
- les principaux paramètres de GTTT par période.

Ce système informatique doit être complété par la tenue des cahiers d'élevage suivants :

- le cahier de saillies, sur lequel sont notés pour un bande les accouplements réalisés et les dates des saillies,
- le cahier d'encoche qui indique pour une encoche donnée le numéro du père et de la mère,
- le cahier de résultats de bandes,
- le cahier des reproducteurs qui indique race par race l'identité et la généalogie des reproducteurs,
- le cahier des livraisons,
- le cahier de stock d'aliment,
- le cahier des mortalités.

En fin de mois les techniciens du centre devront présenter un rapport technique qui fournira l'ensemble des états cités précédemment.

2.2 Gestion administrative et financière du centre

2.2.1 Gestion des recettes

Païement par chèque

Les règlements sont à déposer sur le compte projet Thomassin (compte No 001160/72).

Païement en liquide

Les recettes versées en liquide approvisionnent la caisse de Thomassin qui est gérée conjointement par Messieurs Lorand et Vachon qui sont responsables en cas de perte ou de vol. Le montant maximum de la caisse ne doit pas excéder 7500 gourdes.

2.2.2 Inventaire

Les deux techniciens du centre devront fournir annuellement un inventaire physique de tout le matériel présent sur le centre et donner une appréciation de son état.

Les techniciens du centre sont tenus de fournir mensuellement un inventaire physique du stock :

- des animaux (en vérifiant avec l'inventaire produit à partir du logiciel technique),
- des aliments,
- des médicaments,
- du matériel d'identification,
- les volumes d'eau dans les citernes,
- de carburant (gasoil et essence).

Le non respect de cette clause sera sérieusement sanctionné par le projet ou le GME.

Le matériel inutilisable doit être stocké ou faire l'objet d'un procès verbal de destruction qui doit être visé par le coordonnateur du PDEP.

2.2.3 Procédure d'achat

En ce qui concerne les achats de matériel, le centre de Thomassin est tenu de respecter les mêmes procédures que les autres composantes du projet. Les achats inférieurs à 10 000 FF seront visés par les deux responsables du centre. En l'absence d'un des techniciens, le responsable du projet AFP pourra viser à la place du titulaire habituel. Le matériel qui est acheté sur la ligne investissement doit avoir un numéro d'inventaire et être enregistré sur le livre d'inventaire.

2.2.4 Livraison des animaux

Il est indispensable de revaloriser le prix de vente des animaux. Pour cela, les produits doivent être de bonne qualité. De plus, dans un souci de rentabilité une approche commerciale doit être faite. La demande qui semble reprendre doit être satisfaite mais de préférence en disposant d'informations sur les besoins des clients.

Le PDEP, en raison des engagements pris par le ministère, doit fournir des porcelets en milieu paysan. Pour pouvoir satisfaire dans de bonnes conditions cette commande, il est indispensable de la contractualiser de façon à contrôler le maximum d'informations et laisser le minimum de facteurs aléatoires. Il est en effet indispensable de pouvoir maîtriser le plus grand nombre d'éléments afin d'éviter la situation que le projet a connue au cours du premier semestre 1997.

Par ailleurs, le changement de statut du projet et l'évolution de la demande demandent d'intégrer une approche commerciale. Pour cela il faut répondre à la demande du client, mais aussi être capable d'influencer la décision du client.

2.2.5 Comptabilité

Les pièces comptables doivent rester en permanence dans le bureau de gestion financière du centre et doivent être déposées dans une armoire fermant à clef. La saisie des pièces comptable est faite par F. Alexis et contrôlée par J-G Lorand.

La procédure d'exécution est la même que celle mise en place pour le Projet AFP.

Procédure de contrôle :

- un contrôle mensuel par un comptable
- un contrôle annuel par un cabinet d'audit

Une disquette de sauvegarde doit être remise chaque fin de mois au responsable du Projet AFP.

Demande de subvention auprès de la Caisse Française de Développement

Le demande de subvention des porcelets diffusés sera adressée à la CFD dans la première semaine du mois suivant, accompagnée d'un état présentant le nombre d'animaux subventionnés par catégorie. La demande sera enregistrée en comptabilité.

Documents à transmettre au BCP

Au plus tard dans la première semaine du mois suivant, les éléments suivants seront transmis au BCP :

- les fichiers de données de la comptabilité de Thomassin (par e-mail)
- les photocopies des relevés de compte bancaires de la période (par fax)
- la photocopie du livre de caisse du mois concerné (par fax)

2.2.6 Bilan économique

Le centre a recruté un agent de maîtrise pour appuyer les techniciens dans les tâches administratives. Il est désormais possible d'effectuer en temps réel la saisie de la comptabilité. Il sera donc demandé de fournir mensuellement :

- un bilan simplifié (comparaison charges et produits).
- un suivi budgétaire
- un état de la trésorerie du centre
- une évaluation des besoins de trésorerie pour le mois suivant,
- une évaluation des rentrées financières pour le trimestre à venir à partir des résultats de bandes .

3. Gestion du personnel

3.1 Principes généraux

Conformément à la législation haïtienne, la semaine de travail est de 48 heures et commence le lundi pour se terminer le samedi; le travail ne doit excéder 8 heures par jour (code du travail haïtien). Par conséquent, le personnel est tenu d'être présent le matin à 7 heures et termine la journée à 16 heures.

Compte tenu des gardes obligatoires le dimanche et les jours fériés, les employés qui sont de garde sont libres le mercredi et le samedi à 12 heures.

Ce système de garde doit être contractuel et les différentes gardes seront affichées sur un panneau réservé à cet effet.

Si les difficultés de faire respecter des horaires persistaient, un système de pointage sera mis en place au CMP et un système de pénalités sera instauré, cette mesure incluant les cadres.

Les contrats du personnel sont établis par le projet et sont signés par le Directeur général du MARNDR.

3.2 Paiement des employés

Le personnel doit être payé au plus tard le dernier jour du mois. Les avances sont déductibles à la fin de chaque mois. Le montant de ces avances ne peut excéder 50 % du salaire mensuel et les avances ne peuvent être faites qu'en deux fois au maximum.

La rémunération est basée sur la grille de salaire en vigueur au MARNDR.

En cas de contestation ou de licenciement, seules les mesures définies par le code du travail haïtien doivent être appliquées.

Pour simplifier les procédures et faciliter la gestion de la caisse d'avance, il est souhaitable de recourir à un paiement du personnel par billetage. Seul le personnel local et les stagiaires du projet sont financés par cette méthode.

3.3 Gestion des ressources humaines

3.3.1 Répartition des tâches

Le chef de file du projet doit rapidement réactualiser les lettres de mission des différents cadres et agents de maîtrise du projet. Ces documents devront tenir compte des considérations qui suivent.

Les techniciens et cadres du projet disposent de compétences plus ou moins complémentaires et chacun a une place dans l'organigramme. Le niveau des agents est certes hétérogène, mais ne peut justifier les comportements antérieurs. Il n'existe donc pas au sein de l'équipe de sous-personnel et aucun comportement discriminatoire ne peut se justifier. Les actions passées ont laissées des traces, il faudra désormais composer pour recréer une ambiance qui incite chaque membre de l'équipe à donner le meilleur de lui-même.

Pour le centre de Thomassin, l'équipe est désormais constituée de :

- 2 techniciens
- 1 agent de maîtrise
- 2 porchers
- 1 manoeuvre

Remarque : un second manoeuvre est à recruter. Le co-responsable haïtien doit passer dans les meilleurs délais son mémoire de fin d'étude d'agronomie, faute de quoi son diplôme ne peut être validé ce qui représente une incidence financière importante, car le projet ne pourra répondre aux exigences salariales tant que cette clause n'aura pas été respectée.

Le travail doit être également réparti entre les techniciens, notamment au niveau du travail administratif. Compte tenu du fait que chaque technicien est amené à assurer la responsabilité de l'ensemble des ateliers, il est souhaitable qu'une rotation des tâches soit faite plutôt qu'une répartition par ateliers.

Les inventaires du cheptel, du matériel et du stock d'aliments seront faits et visés par les deux techniciens.

Poste d'Eric Beauvois

Le GME et le PDEP ont donné leur accord pour confier la responsabilité des enquêtes zootechniques à E. Beauvois. Afin de pouvoir utiliser au mieux ses compétences, il est important que celui-ci puisse disposer d'une certaine autonomie tout en rendant compte au PDEP et au GME. Il semble souhaitable de constituer au sein du PDEP un « comité de pilotage » qui disposerait d'un « conseil d'administration » pour pouvoir suivre l'avancée de ce projet et éventuellement prendre rapidement les mesures qui s'imposent.

Ces mesures seront revues dès que le successeur d'Eric Beauvois sera identifié.

3.4 Relations avec les partenaires

Par ailleurs, il est indispensable de renforcer l'ambiance de travail avec l'équipe du PDEP. Une séance mensuelle de travail devra être programmée et il faut essayer de trouver une formule conviviale (déjeuner léger et courte réunion en début d'après-midi).

Réunion trimestrielle avec les bailleurs de fonds BID et CFD

- Présentation du rapport trimestriel
- ordre du jour
- questions diverses
- remises des factures (demande d'attestation de présence au préalable).
- suivi des factures

3.5 Tâches du personnel logistique

Le projet dispose d'une secrétaire et d'un coursier.

3.5.1 Le coursier

Il faudra remplacer la motocyclette par un cyclomoteur plus simple et plus fiable (affecté à l'étude zootechnique) et l'équiper d'une boîte pour le transport des documents et du courrier.

Principe de base : avant de confier un document il faut en faire une copie et, en ce qui concerne les documents d'expédition, remettre une des copies fournies par le fournisseur ou le transitaire.

Les cahiers de transmission sont indispensables et doivent être tenus à jour. Ils doivent comprendre un visa précisant le nom de la personne qui a reçu le document ainsi que la date et l'heure de transmission, et être vérifiés régulièrement.

Le coursier n'est pas recruté pour effectuer les achats du personnel. Toutefois, lors du paiement des bordereaux de l'EDH, ce dernier peut effectuer conjointement les paiements pour les factures du personnel.

Le coursier prend ses ordres de Mme Paul.

3.5.2 Le secrétariat de Frères

Le bureau de Frères est une cellule logistique du GME et en aucun cas il doit être considéré comme le bureau officiel du projet. Le bureau du projet est à Damien.

Madame E. Paul est responsable du bureau logistique et doit accomplir les tâches suivantes :

- suivi des fournitures de bureau,
- suivi des carnets de bord des véhicules et remise des bons d'essence,
- gestion du coursier,
- programmation mensuelle des dépenses courantes,

- enregistrement des pièces comptables et saisie des données comptables,
- préparation des commandes (réception des demandes d'achat, compilation des proforma et rédaction des lettres de commande),
- préparation des mémoires pour la CFD avec les bordereaux d'accompagnement pour le MARNDR,
- le suivi des envois (douane, MARNDR en partenariat avec l'assistante en poste à Damien, CFD).

Il lui sera demandé de réaliser, au cours de la première quinzaine du mois de février 1998, un planning des principales dépenses régulières à faire pour l'année 1998.

Il s'est avéré qu'au cours de l'année précédente les prestations de certains agents n'ont pas semblé être à la hauteur de nos attentes. Ce point amène quelques commentaires, car il semble que beaucoup des consignes qui ont été données ont été mal comprises.

Il est donc indispensable de rédiger des mémorandums succincts et de prendre le temps d'expliquer ce que l'on souhaite obtenir.

La transmission des ordres au coursier devra se faire par l'intermédiaire de Madame Paul, qui traduira en créole les ordres à exécuter.

Il est désormais demandé à Madame Paul d'effectuer la gestion des aspects administratifs des véhicules. Il lui sera également demandé de faire appliquer le principe de gestion qui précise que pour un véhicule il n'y a qu'un seul utilisateur qui en est responsable. En effet, ces derniers devront contrôler les niveaux d'huile, d'eau, de liquide de frein, etc.. Par conséquent, en cas d'immobilisation du véhicule le titulaire doit trouver une solution pour se déplacer, mais en aucun cas prendre le premier véhicule disponible.

Dorénavant, les révisions des véhicules du projet devront être planifiées. Il est demandé à Madame Paul de prendre contact avec P. Pelletier de l'AICF pour étudier la possibilité d'utiliser la même filière d'entretien pour les véhicules de son projet.

Un programme de remise en état des véhicules devra être rapidement planifié après avoir consulté les différents utilisateurs.

3.5.3 Bureau d'ordre et secrétariat au MARNDR

Le PDEP a souhaité pour des raisons parfaitement justifiées de disposer d'une personne ressource qui assure une présence continue au MARNDR pour le PAFP. Le PDEP ne souhaitant pas être tenu pour responsable des documents qui sont remis pour le projet AFP. Par conséquent, il a été convenu de recruter une secrétaire pour assurer cette fonction. Une partie du salaire sera pris en charge par le PDEP.

Cette personne sera responsable du suivi des documents remis au MARNDR et émis par le PAFP et le GME :

- mémoires de remboursement,
- factures,
- rapports,
- attestations de présence.

En plus de ce travail, il sera demandé à cette secrétaire de mettre à jour la documentation du projet. A cet effet, le projet ou le PDEP devra prévoir l'achat d'un scanner pour assurer la reprise des différents rapports afin de les archiver sous forme de fichiers informatiques de façon à pouvoir effectuer de nouveaux tirages dans de meilleures conditions.

Il est également prévu qu'une partie de la saisie des données, qui sera effectuée dans le cadre des enquêtes zootechniques, soit réalisée par ce secrétariat.

4. ANNEXES

Annexe 1 : Demande d'achat

Projet Appui à la filière porcine MARNDR/GME

Demande d'achat

Date :

Composante N° :

Fournisseur :**Adresse :**[illegible]

Imputation :

Montant restant disponible :

Montant de la commande :

Avis PDEP

Date _____

Signature

Avis GME

Date _____

Signature

Annexe 2 : Lettre de Commande

MARNDR
Projet d'appui à la filière Porcine
Damien
BP 15820 - Pétion Ville

Port au Prince, le 23/12/1997
N° / EP

OBJET: LETTRE DE COMMANDE:
IMPUTATION:

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous passer commande ferme pour le matériel suivant :

destiné à l'opération Projet D'appui à la filière porcine.

Montant de la commande

Le montant de la commande définie ci-dessus est arrêté à la somme de:
gourdes (gourdes et centimes).

Spécifications du matériel

Le matériel sera neuf, conforme aux spécifications du constructeur, livré complet, en état de marche et garanti selon les conditions générales de vente du constructeur.

Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à 3 semaines. Le fournisseur doit tenir informé le projet AFP de tout cas de force majeure le mettant dans l'impossibilité de respecter ce délai, faute de quoi une pénalité de 1/5000 ème de la valeur du matériel pourrait lui être appliquée par jour calendaire de retard.

Livraison

La livraison fera l'objet d'un procès verbal de réception dressé conjointement par le responsable du Projet de D'appui à la filière porcine et un représentant du MARNDR. Ce procès-verbal sera établi en deux exemplaires.

Règlement

Après réception du matériel le fournisseur adressera au MARNDR une facture qui lui sera réglée par la Caisse Française de Développement à Port au Prince, 3 rue St Hugues (Turgeau), dans un délai maximum de 30 jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général du MARNDR.

Nom du Fournisseur
Adresse du fournisseur
PO BOX
PORT AU PRINCE

Annexe 3 : Procès Verbal de Réception

MARNDR
Projet d'appui à la filière Porcine
Damien
BP 15820 - Pétion Ville

Port au Prince, le 23/12/1997

Lettre de commande : xxxxxx
Contractant :xxxxx

PROCES VERBAL DE RECEPTION

L'an mille neuf cent quatre vingt dix huit et le mardi 23 décembre 1997 , s'est réunie la commission composée de Monsieur Philippe Moyse Coordonnateur du PDEP et de Monsieur Pierre Lecouls responsable du projet AFP

Chargée de procéder à la réception:

livré par la société xxxxxxxxxxxxxxxxx

Ils ont constaté que la fourniture était livrée complète et conformément aux prescriptions du constructeur.

En foi de quoi, ils ont prononcé la réception et établi le présent procès-verbal à Port au Prince, les jours, mois et an que dessus.

Le Responsable du Projet AFP

Le Coordonnateur du PDEP

Annexe 4 : Instruction des caisses d'avance du projet AFP/GME

La mise en place du suivi comptable par le CIRAD-EMVT va modifier les procédures.
La gestion des caisses sera la suivante :

- Les photocopies des pièces justificatives seront expédiées mensuellement au CIRAD par la valise diplomatique avec les états récapitulatifs, les copies des relevés du compte bancaire, et la fiche de présentation signée par le régisseur,
- les fichiers « compta.dbs » seront envoyés par e-mail au BCP et les relevés du compte bancaire AFP par télécopie.
- lors de la demande mensuelle de remboursement auprès de la CFD, les originaux des pièces concernées seront remis à la CFD après visa du CIRAD-EMVT ou du BCP.

Au cours du mois les pièces comptables seront traitées régulièrement par E. Paul aux dates suivantes :

lundi 1 février 1998
lundi 2 mars 1998
lundi 6 avril 1998
lundi 4 mai 1998
lundi 1 juin 1998
lundi 6 juillet 1998
lundi 3 août 1998
lundi 7 septembre 1998
lundi 5 octobre 1998
lundi 9 novembre 1998
lundi 7 décembre 1998
lundi 4 janvier 1998

Annexe 5 : Chronogramme d'activités

Chronogramme d'activités du GME en Haïti

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
1 : Mission comptable												
2 : Lettre de mission des agents												
3 :évaluation fabriquants aliments												
4 : atelier génétique												
5 : atelier professionnalisation												
6 : atelier alimentation												
7 : atelier privatisation et GDS												
8 : Formation												
9 : Rapports intermédiaires												
10 :Rapports annuels												

Aide mémoire de J.J. Delate (mission du GME, janvier 1998)

Bilan 1996/97

Au cours de cette période, seule la composante 2 a pu être effectivement mise en oeuvre et la composante 1 ne l'a été que partiellement.

La mise en route des composantes 4 et 5 se fera en 1998 dans le cadre de l'étude filière.

Seule la composante 3 n'a pas encore de programme d'action clairement défini. L'un des objectifs de cet aide-mémoire est de fournir des propositions d'actions qui s'intègrent dans une logique visant à apporter un appui aux différents partenaires dans cette phase finale du projet.

Le programme d'action du projet AFP en 1998 sera décliné suivant les différentes composantes prévues dans le contrat. Les composantes 4 et 5 sont décrites avec plus de précision dans le contrat de l'étude filière, seuls les points visant la coordination seront abordés.

Dans un souci d'efficacité et pour faciliter la répartition des tâches, le projet sera scindé en deux parties. La première concerne les aspects institutionnels et administratifs et correspond globalement à la composante numéro 1. La seconde est plus opérationnelle et concerne les composantes 2,3 et 4.

Organisation du travail au sein du GME

Il est nécessaire d'adapter le schéma directeur du projet au dispositif humain du projet. Il sera donc procédé à une séparation des volets opérationnels et institutionnels.

Les points purement techniques seront soit basculés sur la composante 3, soit réalisés dans le cadre des missions d'appui (génétique, privatisation des actions vétérinaires, ...)

La partie administrative et institutionnelle

La composante 1 qui d'un point de vue budgétaire a fait l'objet d'une fusion avec la cellule logistique sera exclusivement traité sous l'aspect institutionnel et administratif.

Le chef de file du GME aura donc la tâche d'assurer l'exécution de ce travail dans le cadre de l'appui technique et administratif qu'il fournira à l'équipe de coordination du PDEP.

Il devra également assurer l'animation de la cellule de réflexion et organiser les missions des experts qui interviendront dans le cadre de l'atelier national sur la production porcine.

Il devra également déléguer une part importante du travail logistique à la secrétaire de la cellule logistique tout en assurant un contrôle régulier.

Les composantes opérationnelles

Il s'agit donc de:

- la composante 2
- la composante 3
- la composante 4.

La composante 5 est réalisée par ANDAH / CNEARC / INAPG.

Composante 1

Les principales tâches non administratives de ce volet concernent :

- la mise en place d'un Bureau des Ressources Génétiques pour Haïti,
- l'appui aux CMS,
- la réalisation d'une réflexion globale sur la production porcine.

Ce programme n'a pas pu être réalisé en raison de différents facteurs et seuls les aspects concernant les problèmes sanitaires liés à l'épizootie de P.P.C. ont été partiellement traités. Une réflexion sur la mise en place de groupements de défense sanitaire a été initiée ainsi que sur le problème de la privatisation de la médecine vétérinaire en milieu rurale.

L'objectif de cette composante sera d'appuyer le PDEP et le MARNDR dans la conception d'un schéma directeur pour l'élevage porcin. Pour cela, le GME se doit de fournir un soutien technique pour la constitution d'une cellule de réflexion au sein du PDEP qui débouchera sur des propositions concrètes qui seront débattues lors d'un atelier national avec l'appui d'experts haïtiens et internationaux qui se tiendra dans la seconde quinzaine du mois d'avril.

Les principaux points qui devront être abordés sont :

- l'alimentation,
- la stratégie génétique,
- l'organisation de la production porcine et la définition d'une politique d'élevage porcin en Haïti,
- le volet sanitaire (suite à l'épizootie de P.P.C.) et la mise en place de réseaux d'épidémiologie.

Cet atelier réunira les principaux acteurs et décideurs haïtiens de la filière porcine et des experts internationaux viendront en appui pour présenter les différentes alternatives et les exemples de réalisation effectués dans d'autres pays en zone tropicale.

La prise en charge de ces experts se fera sur les missions d'appui prévues dans le contrat du projet AFP.

Les experts proposés par le GME pour fournir un appui sont :

- A. Barrios, chercheur en alimentation à l'Institut de recherches porcines à la Havane ;
- R. Diégès, généticien à l'Institut de recherches porcines à la Havane ;
- C. Legault, généticien à l'INRA ;
- P. Navassartian et L. Causse, responsables des programmes filières porcines en Côte d'Ivoire et au Brésil ;
- A. Martin, responsable des programmes privatisation de la médecine vétérinaire à Madagascar, au Mali, en Côte d'Ivoire ;
- A. Bénites, agro-économiste spécialisé dans les aspects économiques de la privatisation vétérinaire.

Cet atelier sera organisé et coordonné par l'agronome J. Poitevien avec l'appui du GME.

A l'issue de cet atelier, le GME s'efforcera d'organiser avec le coordonnateur du PDEP une série de missions pour différents responsables haïtiens qui ont la charge des dossiers privatisation vétérinaire, professionnalisation et organisation de la filière porcine.

Il conviendra de développer les termes de référence de ces missions qui traiteront des thèmes suivant :

- Etudes de deux cas de privatisation vétérinaire en Afrique (Mali et Burkina Faso ou RCI) ;
- Etude la filière porcine française couplé avec une visite au SPACE (coordonnée par FERTILE) ;
- Etude de l'approche du PSA à Antsirabé et évaluer les possibilités de transposer certaines actions dans le cadre des activités des anciens CMS.

Le financement de ces missions sera à déterminer localement avec les différents bailleurs de fonds, ainsi que l'identification des participants.

Composante 3

Du fait du départ du CSN du projet à la fin du mois de mars 1998 et de la charge de travail de la composante 1, il devient indispensable de disposer d'un assistant technique qui soit en mesure de mettre en oeuvre cette composante, de fournir un réel appui technique au PDEP dans le cadre des actions de terrains et assurer la coordination technique de l'étude filière.

Cet assistant technique devra disposer d'une très large autonomie d'action et de décision au sein du projet AFP.

Les points à réaliser sont :

1. La création d'une cellule « alimentation » au sein du PDEP.
2. La création d'une cellule d'orientation des CMS.

La cellule « alimentation »

Ses objectifs seront :

- Analyse technique et économique des structures fabriquantes d'aliments du bétail en Haïti ;
- Appui technique, financier et institutionnel à la structure qui aura été retenue pour fournir l'alimentation du CMP et de certains CMS et qui sera en mesure d'évoluer comme partenaire pour les approvisionnements en intrants pour les éleveurs regroupés autour des firmes services issues des CMS ;
- Mise en place d'essais en partenariat avec la FAMV et la SOGAB sur l'utilisation de la Bayahonde ;
- Identification des produits disponibles et contrôle des aliments fabriqués localement ;
- La constitution de fiches techniques pour les différentes zones du pays ;
- La création d'une base de données sous Porfal qui soit spécifique pour Haïti ;
- La formation de neuf techniciens haïtiens à la formulation alimentaire.

Ce travail sera réalisé par la cellule alimentation du PDEP et sous la responsabilité de l'Agronome Judith Poitevien et appuyé par :

1. un assistant technique recruté pour neuf mois à compter d'avril 1998,
2. des appuis ponctuels du GME pour les aspects techniques,
3. une série de trois missions d'appui du Dr A. Barrios de l'IIP de la Havane.

La cellule d'orientation des CMS

L'échéance finale pour ces centres se rapprochant, il s'agit donc d'étudier le devenir de ces structures dont la tâche ne se limitait pas uniquement à la production de porcelets et de ce fait ont un impact sur la vie économique de l'élevage porcin dans leur zone d'intervention.

La vocation des Centres de Multiplication Secondaire, comme son nom l'indique, avaient pour objet de multiplier des animaux rustiques et d'assurer la diffusion en milieu paysan. En considérant que la phase de repeuplement quantitatif est pratiquement achevée, il convient donc de prévoir l'évolution de ces structures. Dans leur grande majorité, les opérateurs de ces CMS ont pu constituer autour de ces centres des réseaux d'éleveurs.

Ce partenariat représente une base intéressante pour mettre en place des actions de développement durable. Certains opérateurs ont déjà pris une orientation d'appui à la production animale. Il semble donc logique de reprendre cette initiative et de promouvoir la transformation de ces unités en firmes services qui assureraient la diffusion de messages techniques et de divers intrants. Ces prestations devront être d'une qualité suffisante afin qu'elles puissent être entièrement ou partiellement rémunérées par les éleveurs.

La priorité du projet AFP sur ce point consistera donc à faire un bilan au 31/01/98 sur les activités des CMS (nombre, situation, nombre de truies théorique, nombre de truies productives au 31/01/98, et la production réalisée au cours des six derniers mois) et

déterminer les dates d'échéance des contrats liants les CMS avec le PDEP ou l'Union Européenne.

Il conviendra également de préciser la constitution de l'équipe technique des CMS et les activités effectuées en 1997 en milieu paysan dans le cadre du suivi.

Il est demandé que ce travail soit fait sous la forme de tableaux récapitulatifs.

Le projet devra appuyer les opérateurs des CMS pour identifier les besoins des éleveurs partenaires, en termes d'intrants autres que ceux qui sont fournis par le secteur privé :

- reproducteurs,
- encadrement technique en matière d'élevage,
- concentré minéral azoté et vitaminés (CMAV), acides aminés, désinfectants et autres produits chimiques.

La tâche à mettre en oeuvre par le projet consistera à développer l'ébauche d'une maison de l'élevage dans le cadre de trois CMS pilotes. Les fonctions et les objectifs de cette structure seront les suivantes :

- A l'issue des contrats de subvention, les centres arrêteront la production de porcelets et aménageront une partie des bâtiments en salles de réunion et en bureaux pour pouvoir accueillir les sessions de formations.
- L'intensification du travail d'animation auprès des éleveurs sur différents thèmes techniques (sensibilisation des éleveurs pour le maintien de la prophylaxie contre la P.P.C. notamment sur les porcelets sevrés, vulgarisation des différentes options génétiques, sensibilisation sur les problèmes liés aux conditions de logement des animaux, etc..)
- Appui technique dans le domaine de l'alimentation, en partenariat avec la cellule alimentation du PDEP, grâce à :
 - * la réalisation de fiches techniques,
 - * des réunions d'information,
 - * la mise en place d'essais en milieu paysan de différentes rations alimentaires,
 - * l'appui pour la valorisation de sous-produits agricoles (dans la zone de l'Artibonite, son de riz).
- Animation dans le cadre de l'appui à la prophylaxie de la P.P.C.
- Identification des verratiers dans l'aire d'intervention du CMS.
- Identification des différents types d'éleveurs de la zone.
- Développement et promotion de schémas de partenariat contractuels entre les éleveurs naisseurs et les engraisseurs.
- Animation et développement des groupements d'éleveurs existants par le biais d'une série de réunions pour jeter les bases d'une structure d'encadrement de cette production (crédits, schéma de multiplication, commercialisation, etc..).

- Intégration du travail de suivi zootechnique dans les activités des trois CMS suivants :
 - * Jacmel.
 - * Paillant.
 - * La Chapelle.
- Diffusion de reproducteurs.

L'assistant technique du projet AFP devra travailler en partenariat avec les structures haïtiennes compétentes (FAMV, UNIQ, PDEP) et réaliser :

1. Un manuel sur l'élevage porcin réactualisé qui tiendra compte des différents niveaux de production. Ce document devra fournir des conseils pratiques, des plans, des rations types en fonction des saisons et des zones et être vulgarisé par les CMS pilotes.
2. Une étude économique qui devra évaluer le coût de fonctionnement de ces structures et proposer des solutions pour assurer le financement du fonctionnement sans avoir à recourir à des ressources externes.

Etude filière et enquête zootechnique dans le cadre de cette étude (composantes 4 et 5)

Enquête zootechnique (composante 4)

Actuellement, ce travail zootechnique s'effectue sous la responsabilité de l'ingénieur R. Louis en collaboration avec E. Beauvois et suivant le protocole réalisé conjointement par ces derniers. Le programme est actuellement en cours de réalisation et le démarrage devrait être effectif à la fin du mois de janvier 1998.

Appui à l'ANDAH dans le cadre de l'enquête filière (composante 5)

Un comité de pilotage de l'étude filière doit être constitué dans les plus brefs délais. Le rôle de ce comité a deux vocations : d'une part, de faire le bilan d'avancement de cette étude, et d'autre part, fournir des réflexions qui devront servir de base pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'élevage porcin.

Dans le cadre de ce travail, les réunions seront mensuelles et le compte-rendu devra être validé par un comité de lecture constitué par quatre membres appartenant aux institutions suivantes : PDEP, Union Européenne, ANDAH, AFP.

Ces documents seront transmis régulièrement au MARNDR, à la BID, à la CFD, à l'Union Européenne, à la MCAC, ainsi qu'au GME.

Ce comité de pilotage devra analyser les documents qui seront produits par l'ANDAH, le GME, le CNEARC et l'INAPG.

Appui à la composante 2 du projet AFP

Une remise à niveau technique s'impose. Pour cela, les mesures principales à prendre concernent :

- l'alimentation du troupeau,
- la gestion de l'élevage.

Le point 1 sera traité rapidement afin de rétablir des normes d'élevages qui soient satisfaisantes.

Le point 2 est plus délicat à réaliser, car il intègre des causes multifactorielles. Le manque de suivi a conduit à une baisse générale de la productivité et pour remédier à cette situation, il convient de déterminer des contrats d'objectif avec le personnel. La base de négociation pour les objectifs 1998 seront donc les suivants :

Les résultats escomptés

Au niveau des performances techniques

Nés vivants / nés totaux > 90 p.cent

Sevrés / nés vivants > 88 p.cent quand nombre de porcelets vivants > 8
> 90 p.cent quand nombre de porcelets vivants < 8

Poids à 21 jours > 4,5 kg

Poids au sevrage > 7,5 kg

ISSF < 15 jours

Au niveau des performances économiques

Il faut baisser de 10 p.cent le prix de revient des animaux.

Pour résoudre les problèmes que rencontre le centre, la solution n'est pas liée à la constitution de l'équipe. En effet, le CMP dispose de deux responsables techniques, deux porchers, une secrétaire, deux manoeuvres. Le personnel est donc suffisant pour assurer la gestion technique et économique du centre. Il faut en revanche le remotiver et le responsabiliser. Pour cela, il faut augmenter l'intérêt technique du travail et reprendre les activités scientifiques en étudiant avec plus de précisions les données zootechniques. Dans ce but, un ou deux stagiaires de fin d'étude seront utilisés à Thomassin.

Si au 30 juin 1998, il n'y a pas eu une amélioration des résultats qui soit significative et satisfaisante, les responsables auront à se justifier et d'éventuelles sanctions pourraient être prises.

Fonctionnement financier du CMP

Pour simplifier les problèmes de gestion de la trésorerie du centre, il est demandé que la subvention d'équilibre de 1000 gourdes par porcelet soit versé sur le compte CIRAD-EMVT en US dollars à la Promobank. Le GME assurant le préfinancement des factures d'aliments dans le cadre des importations d'aliments ou autres intrants. Le solde de la subvention sera reversée trimestriellement ou mensuellement sur le compte : projet Thomassin. Ce montage a pour objectif de résoudre les problèmes chroniques de trésorerie auxquels le centre est confronté depuis le début du projet.

La production pour 1998

Le CMP doit fournir :

- ⇒ 70 femelles r0 sélectionnées qui répondent aux critères de croissance suivants :
 - ◆ GMQ supérieur à 250 g par jour
 - ◆ un indice de consommation inférieur de 10 p.cent à la moyenne du troupeau,
 - ◆ une épaisseur de lard également inférieure à 10 p.cent de la moyenne du troupeau ;
- ⇒ 2 jeunes verrats par famille présente ;
- ⇒ X cochettes r0 pour les CMS;
- ⇒ Y verrats créoles pour les CMS ;
- ⇒ 1100 porcelets r2 au cours de l'année 1998.

Le planning de production prévisionnelle est le suivant :

Types d'animaux	1er trimestre 98	2e trimestre 98	3e trimestre 98	4e trimestre 98
cochettes R0 pour le CMP	0	0	40	30
verrats R0 pour le CMP	0	0	7	7
cochettes R0 pour les CMS	20	25	25	
verrats créoles pour les CMS	5	5	5	5
R2	150	300	350	300

Remise en état du CMP

Réforme de truies

La qualité des reproducteurs s'est fortement dégradée depuis 1996 pour plusieurs raisons, mais surtout du fait des graves problèmes alimentaires (quantitatif et qualitatif). Ceci a eu pour conséquence de limiter définitivement le potentiel des reproducteurs. Il semble que ce phénomène soit également valable chez les jeunes reproducteurs diffusés, pour lesquels de faibles performances ont été constatées depuis plusieurs mois. Il convient de noter que le même phénomène est valable pour le troupeau Sino-Gascon en République Dominicaine où après quatre portées avec une alimentation déséquilibrée les performances se sont dégradées rapidement.

Quelque soit l'avenir du CMP de Thomassin, il faut réaliser un changement complet du troupeau de reproducteurs et redémarrer avec les animaux qui seront issus des IA en provenance du Magnereaud. De plus, en cas d'importations de reproducteurs d'autres races, il est souhaitable de disposer d'un vide sanitaire de plus de deux mois afin de démarrer dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce but, la réforme des truies R0 commencera à partir du mois d'août 1998 lors du sevrage de chaque bande, à l'exception des truies créoles. La vente se fera environ soixante jours après la mise bas.

Réparations du CMP

Le CMP nécessite des travaux importants, si l'on souhaite maintenir une activité de production ou de sélection dans de bonnes conditions.

Les travaux prévus sont les suivants :

- le bâtiment jeunes reproducteurs est à réaménager,
- la toiture du pré-engraissement est à refaire,
- le réseau hydraulique est à renforcer,
- le sol des maternités est à refaire,
- la verraterie et l'attente saillie est à réparer.

La durée des travaux est estimée à trois mois et le coût estimé est comme suit :

Matériel :	50 000 US \$
Main d'oeuvre :	10 000 US \$
Total :	60 000 US \$

Tous ces aménagements devront être finis avant la saillie des cochettes afin de pouvoir contrôler le statut sanitaire du nouveau troupeau.

Financement du CMP

Le bilan financier de l'exercice 1996/97 montre que le déficit d'exploitation du CMP dans sa configuration actuelle est de l'ordre de 1 million 500 000 gourdes (hors assistance technique). Le déficit pour l'exercice 97/98 sera probablement supérieur du fait de la forte augmentation de l'aliment.

Ce chiffre peut être revu à la baisse en cas de modification de la composition génétique du troupeau. Pour le fonctionnement du CMP, le point le plus important n'est pas le montant du déficit qui peut être relativement facilement pris en charge, mais la capacité logistique et financière de l'opérateur qui aura la charge de la gestion du centre. Pour pouvoir faire face à tous les problèmes techniques, il doit pouvoir disposer d'une trésorerie qui soit toujours supérieure à 20 000 US dollars, en plus du fonds de roulement qui est de l'ordre de 9000 US dollars.

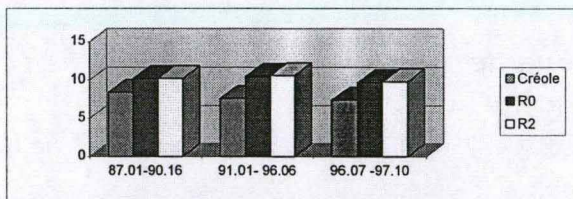
La période de reconstitution du troupeau durera environ quatre mois et les dépenses mensuelles sont estimées à 6000 US par mois.

Il est donc important de préparer dès maintenant cette phase de transition entre le financement de la CFD et la suite que souhaite donner le MARNDR au CMP de Thomassin.

Périodes	Race	nombre	Porcelets nés vivants		Porcelets sevrés		% sevrés/ nés vivants
	mère	de truies	nombre	moyenne	nombre	moyenne	
87.01-90.16	Créole	175	1476	8,4	1339	7,7	90,7
91.01- 96.06	Créole	151	1142	7,6	994	6,6	87
96.07 -97.10	Créole	38	280	7,4	237	6,2	84,6
87.01-90.16	R0	25	255	10,2	232	9,3	91
91.01- 96.06	R0	152	1603	10,5	1445	9,5	90,1
96.07 -97.10	R0	93	903	9,7	754	8,1	83,5
87.01-90.16	R2	89	911	10,2	832	9,3	91,3
91.01- 96.06	R2	393	4175	10,6	3655	9,3	87,5
96.07 -97.10	R2	50	492	9,8	415	8,3	84,3

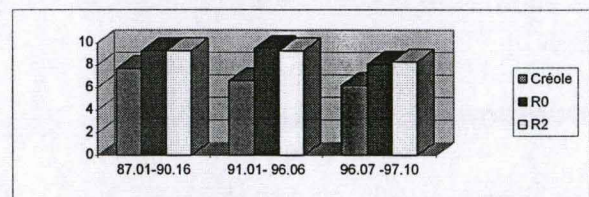
Nés vivants

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		8,4	10,2	10,2
91.01- 96.06		7,6	10,5	10,6
96.07 -97.10		7,4	9,7	9,8



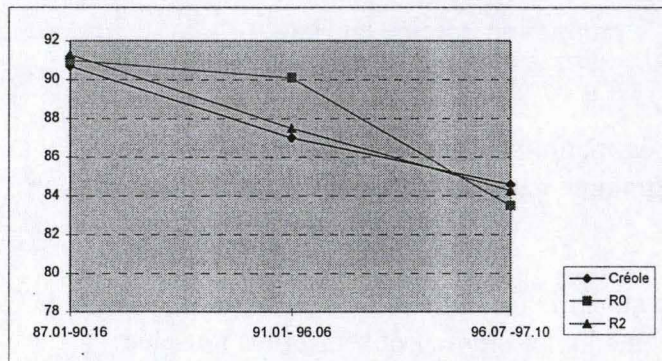
Sevrés

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		7,7	9,3	9,3
91.01- 96.06		6,6	9,5	9,3
96.07 -97.10		6,2	8,1	8,3



% nés vivants/sevrés

Périodes	Races	Créole	R0	R2
87.01-90.16		90,7	91	91,3
91.01- 96.06		87	90,1	87,5
96.07 -97.10		84,6	83,5	84,3



Programme d'opération du projet AFP en 1998

Ce programme a été scindé en plusieurs opérations par thèmes techniques.

Volet génétique

Intervenants

Equipe PDEP
R. Diégés
C. Legault
Equipe Thomassin
CAFIPOC

Chronogramme et indicateurs

Août et Décembre 1997

Insémination des truies Sino-Gascon avec semences fraîches de nouveaux verrats Sino-Gascon en provenance du Magnereaud.

Avril 1998

Mission de C. Legault et R. Diégés.
Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Mai 1998

Nouvelle série d'inséminations.
Présentation du programme national en matière de génétique porcine.

Juin 1998

Négociation sur une stratégie insulaire pour la sauvegarde de la race Créole et Cimarron et sur le développement d'une lignée sino-européenne plus musclée.

Juillet 1998

Arrêt des saillies au CMP des truies Sino-Gascon de la phase 86/98.
Mise en place du programme national génétique Haïtien.

Août 1998

Début des réformes des truies Sino-Gascon de la phase 86/98.

Septembre 1998

Expédition de cochettes Sino-Gascon à Cuba.

Décembre 1998

Arrêt de la production du CMP des animaux de première génération.
Présentation d'un rapport technique du GME sur le volet génétique du PRPR et du PDEP.

Janvier 1999

Saillies des cochettes Sino-Gascon deuxième génération.

Remise en état du centre ou délocalisation du troupeau Sino-Gascon.

Mars 1999

Importation de femelles améliorées ?

Avril 1999

Mise bas des truies du noyau de sélection du BRGH.

Volet alimentation

Intervenants

J Poitevien.

A. Barrios.

C. Schoenauer.

nouvel AT du PAFP (composante 3).

Chronogramme et indicateurs

Février 1998

Demandes de cotations auprès des provendiers locaux pour un aliment standards.

3100 Kcal par KG à 87 p.cent de MS.

50 MAT par 1000 Kcal.

Cellulose inférieure à 5 p.cent par kg d'aliment.

Evaluation de deux fournisseurs en tant qu'éventuels partenaires du PDEP par J. Poitevien et un consultant du GME.

Mars 1998

Début mars : présentation du rapport des consultants.

Mi mars : installation de l'unité de mélange.

Fin mars mise en route de l'unité de mélange et début fabrication.

Avril 1998

Mission de A. Barrios.

Réalisation avec FAMV et UNIQ de la base de données Porfal « Haïti » durée six semaines.

Préparation des fiches techniques d'alimentation à partir des produits locaux.

Préparation du protocole expérimental pour les essais bayahonde.

Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Mai à juillet 1998

Suivi par l'équipe PDEP/AFP/FAMV.

Août 1998

2ème mission A. Barrios avec pour objectifs :

- Formation des responsables des C-Coop à la formulation alimentaire.

- Mise en place de programmes de vulgarisation chez des éleveurs des fiches techniques (5 par CMS).
- Suivi essai bayahonde et analyse du premier lot.

Septembre à novembre 1998

Suivi par l'équipe PDEP/AFP/FAMV.

Décembre 1998

3ème mission A. Barrios avec pour objectifs :

- Analyse des résultats de l'essai bayahonde.
- Auto-évaluation des travaux réalisés par la cellule alimentation.
- présentation d'un rapport technique commun PDEP/PAFP/FAMV.

Volet privatisation des services vétérinaires en milieu rural

Intervenants

Equipe PDEP.

UPS.

Vétérimed.

Intervet.

P Lecouls.

J. Thonnat.

A. Martin ou A Le Masson.

A. Bénites.

Chronogramme et indicateurs

Janvier à avril 1998

- Réflexion sur une stratégie visant à transférer à des opérateurs communaux la prophylaxie de la P.P.C. ;
- Préparation des différents documents à fournir pour valider ce montage institutionnel et techniques (mandat sanitaire, procès verbaux de vaccination, lettre de mission des autorités administratives pour permettre l'intervention des différents acteurs de la prophylaxie nationale) ;
- Préparation de l'atelier national ;
- Préparation des documents de formation des agents de santé vétérinaire.

Avril 1998

- Mission de A. Martin et A. Bénites.
- Réalisation d'un bilan sur la couverture sanitaire en Haïti par les consultants du GME.
- Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Mai 1998

Première série de formation (taille des modules définie par la cellule de réflexion).

Mission au Mali et/ou Burkina Faso.

Juin 1998 :

- Création de trois GDS dans le cadre des CMS pilotes.
- Vaccination des nouveaux nés.

Septembre 1998

création de dix GDS supplémentaires.

Novembre 1998

Vaccination des nouveaux nés.

Mars 1999

Phase d'extension des GDS dans les zones de production porcine.

Volet professionnalisation

Intervenants

R. Louis.
P. Navassartian.
L. Causse.
AT du projet AFP.
CAFIPOC.

Chronogramme et indicateurs

Février 1998

Début des réflexions au sein du comité de pilotage de secteur élevage porcin sur l'évolution des CMS et les actions pouvant être réalisées par les opérateurs de ces CMS.

Mars 1998

Recrutement d'un assistant technique pour le projet AFP chargé de ce volet.

Avril 1998

- Mission de P. Navassartian et L.Causse.
- Atelier national sur la production porcine en Haïti.
- Mise en place des programmes témoins dans l'Artibonite en association avec la cellule alimentation.

Juillet 1998

- création de trois C-Coop pilotes dans le cadre de la reconversion des CMS.
- encadrement de la vaccination des nouveaux nés.

Septembre 1998

Mission filière en France à l'occasion du SPACE.

Novembre 1998

Mission FERT pour le suivi des actions et la faisabilité d'un prolongement potentiel de l'appui de FERT.

Mars 1999

Evaluation des résultats des C-Coop et extension éventuelles autres CMS du projet dans les zones à potentiel de production porcine suffisant.

Volet pathologie

Intervenants

F. Pierre.

M. Millien.

A. Louis.

D. Martinez.

Chronogramme et indicateurs

Février 1998

Formation des techniciens du laboratoire au diagnostic des leptospiroses, de la parvovirose, du rouget.

Mars 1998

Commandes des kit de diagnostics des maladies citées.

Avril 1998

Atelier national sur la production porcine en Haïti.

Réalisation de contrôles sérologiques au CMP de Thomassin et dans les CMS sur les maladies citées précédemment.

Septembre 1998

Réalisation de contrôles sérologiques en milieu paysan sur les maladies citées précédemment.

Octobre 1998

Formation en Guadeloupe sur les diagnostics des autres maladies du porcs.

Novembre 1998

Présentation du programme national haïtien de prophylaxie en production porcine.

Etude filière

Le chronogramme et les indicateurs seront présentés par le comité de pilotage en février 1998.

Gestion administrative et financière du projet AFP

Intervenants

P Lecouls.

J. Poitevien.

J-M Dejean.

avec l'appui ponctuel du CIRAD EMVT

Actions à mener en routine

- Présentation mensuel des comptes-rendus d'activités du projet et de Thomassin.
- Présentation mensuel des mémoires de caisses d'avance à la CFD.
- Fourniture d'un rapport trimestriel d'activités faisant état de l'avancement des différents indicateurs et des décaissements sur les différentes composantes.
- Préparation de l'état trimestriel de subvention du CMP de Thomassin.

Chronogramme et indicateurs

Février à mars 1998

Préparation en concertation avec J. Poitevien de l'atelier national sur la production porcine.

Avril 1998

Préparation des missions de responsables haïtiens à l'étranger (négociation avec les bailleurs de fonds pour la prise en charge de ces missions, préparation des programmes et des termes de référence).

Trois missions sont à programmer :

1. Privatisation de la médecine vétérinaire au Mali et au Burkina Faso en mai ou en juin ;
2. Appui aux éleveurs dans le cadre de « firmes-services » à Madagascar en août, animation et suivi de la mission par le responsable local du projet PSA ;
3. Présentation de la filière porcine française à l'occasion du SPACE à Rennes en septembre 1998, organisation et suivi assuré par FERT.

Octobre 1998.

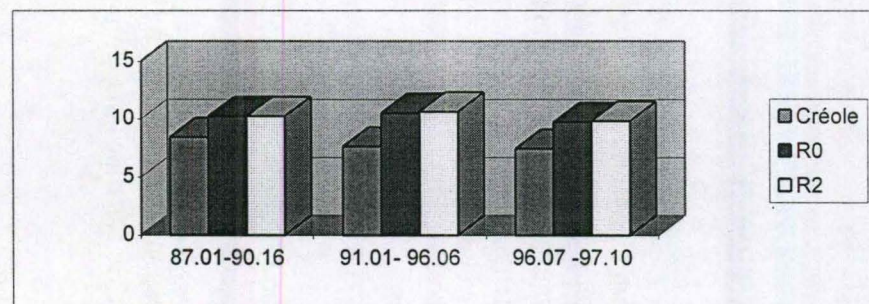
Présentation du rapport final d'activité à la fin.

A l'occasion de la mission de fin de projet réalisé par la CFD, le GME effectuera une mission de cadrage des activités du GME pour répondre aux recommandations qui auront été formulées par le maître d'ouvrage et le bailleurs de fonds.

Périodes	Race	nombre	Porcelets nés vivants		Porcelets sevrés		% sevrés/ nés vivants
	mère	de truies	nombre	moyenne	nombre	moyenne	
87.01-90.16	Créole	175	1476	8,4	1339	7,7	90,7
91.01- 96.06	Créole	151	1142	7,6	994	6,6	87
96.07 -97.10	Créole	38	280	7,4	237	6,2	84,6
87.01-90.16	R0	25	255	10,2	232	9,3	91
91.01- 96.06	R0	152	1603	10,5	1445	9,5	90,1
96.07 -97.10	R0	93	903	9,7	754	8,1	83,5
87.01-90.16	R2	89	911	10,2	832	9,3	91,3
91.01- 96.06	R2	393	4175	10,6	3655	9,3	87,5
96.07 -97.10	R2	50	492	9,8	415	8,3	84,3

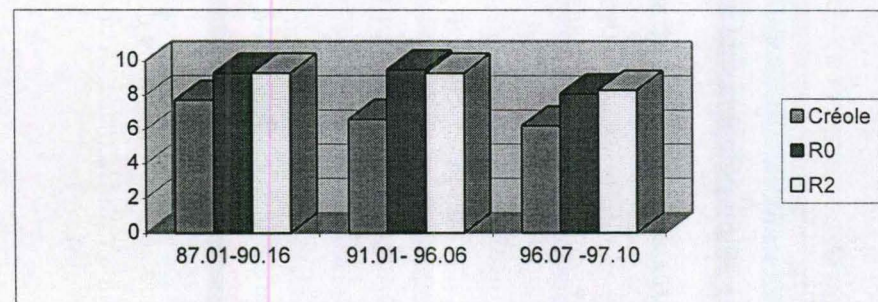
Nés vivants

	Races	Créole	R0	R2
Périodes	87.01-90.16	8,4	10,2	10,2
	91.01- 96.06	7,6	10,5	10,6
	96.07 -97.10	7,4	9,7	9,8



Sevrés

	Races	Créole	R0	R2
Périodes	87.01-90.16	7,7	9,3	9,3
	91.01- 96.06	6,6	9,5	9,3
	96.07 -97.10	6,2	8,1	8,3



% nés vivants/sevrés

	Races	Créole	R0	R2
Périodes	87.01-90.16	90,7	91	91,3
	91.01- 96.06	87	90,1	87,5
	96.07 -97.10	84,6	83,5	84,3

